

2022

Rapport d'activité



Sommaire

Le mot du président

Qui sommes-nous?

1. Historique
2. Membres
3. Missions
4. Organisation
5. Représentants COPAS au sein d'organes externes

L'année 2022 en un clin d'oeil

Principales activités de la COPAS en 2022

1. Coronavirus
2. Aides et soins
3. Santé publique
4. Finances
5. Personnel du secteur
6. Juridique
7. Communication

Revue de presse

Enquête salariés

Communiqués de presse

Siège social: 7A rue de Turi, L-3378 Livange

Numéro registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg: F1437

Date d'édition: avril 2023

Le mot du président

En quelque sorte, l'année 2022 peut être considérée comme une année de transition. D'un côté, la crise sanitaire a continué à occuper la COPAS et ses membres tout au long de l'année. Les recommandations à destination du secteur ont été adaptées à quatre reprises, le port du masque est resté obligatoire et la COPAS a continué à organiser la distribution de tests antigéniques rapides pour ses membres.

D'un autre côté, la COPAS a pu se concentrer davantage sur d'autres sujets relevant de son champ d'activité. Dès le début de l'année, des réunions internes ont eu lieu en vue des négociations des valeurs monétaires avec la CNS. Les membres de la délégation ont consacré de très nombreuses heures à ce sujet pour aboutir à un résultat décevant. Il est surtout regrettable que la CNS n'ait pas voulu entendre les arguments de la COPAS pour la prise en charge de postes d'infirmiers-hygiénistes.

Un autre chantier sur lequel la CNS a fait la sourde oreille est celui des contrôles de plausibilité. En effet, la réforme de l'assurance dépendance de 2018 a introduit des normes de qualification que la CNS s'est apprêtée à contrôler en 2022. Pour la COPAS, il est inadmissible que la CNS revendique des remboursements sur base d'un mix de qualifications en place au début de la réforme. Les prestataires ont fait tout leur possible pour se conformer aux normes dans les meilleurs délais tout en comptant sur l'engagement du ministre de la Sécurité sociale de l'époque assurant que les contrôles de l'année 2018 seraient abordés avec une certaine latitude. En contrepartie, les prestataires s'étaient engagés à ne pas licencier de personnel ne correspondant pas au mix – une promesse qu'ils ont tenue.

Un autre engagement non respecté par le gouvernement remonte au 16 juin 2018, date à laquelle un accord avait été signé pour mettre fin à la grève du personnel du secteur sous statut FHL. Malgré plusieurs réunions avec les ministères compétents, les coûts non imputables à l'assurance dépendance restent toujours à la charge des prestataires.

La coexistence de deux conventions collectives pour les mêmes professions continue à engendrer des tensions au niveau des équipes et crée des distorsions entre les secteurs hospitalier et extra-hospitalier. La COPAS ne relâchera pas ses efforts pour aboutir à une convention unique pour le secteur hospitalier et le secteur d'aides et de soins.

Par ailleurs, la crise sanitaire a souligné à quel point le Grand-Duché était dépendant du personnel frontalier. La COPAS se félicite d'avoir été intégrée dès le départ dans les groupes de travail du ministère de la Santé sur la réforme des attributions des professionnels de santé ainsi que sur la valorisation des professions de santé. Ces derniers ont donné lieu à une campagne de sensibilisation nationale dans laquelle les différentes professions des secteurs de la santé et des soins sont promues.

En parallèle, la COPAS a initié un groupe de travail interne dédié à la pénurie de main d'œuvre à la suite duquel un questionnaire à destination du personnel du secteur a été élaboré. Plus de 1.500 collaborateurs y ont participé et il s'avère que la majorité des répondants a choisi le secteur pour pouvoir aider autrui tout en construisant une relation de confiance et de longue durée avec les personnes prises en charge. Cette enquête a réconforté les membres de la COPAS qui se trouvent en concurrence directe avec d'autres secteurs.

L'année 2022 était également marquée par la célébration du 25ème anniversaire de la COPAS. Lors de cet événement, les invités avaient l'occasion de revoir le chemin mouvementé du secteur d'aides et de soins et de se projeter ensemble dans les années à venir. Une conférence mettant l'éthique à l'honneur complétait cet événement.

Aujourd'hui, la COPAS, forte des épreuves du passé et soutenue par la solidarité de ses membres, est bien outillée pour relever les défis du futur dont le plus important réside dans de nouvelles voies de recrutement et dans la valorisation des professions de santé, afin de remédier à la pénurie de main d'œuvre actuelle.

Marc Fischbach

Qui sommes nous?

1. Historique

En 1996, dans le cadre des discussions relatives à l'introduction d'une assurance dépendance au Grand-Duché de Luxembourg, différents prestataires ont soulevé l'opportunité de créer une association ou groupement professionnel des prestataires chargé de négocier avec le futur organisme gestionnaire de l'assurance dépendance.

Le 6 juin 1997, lors de son assemblée constituante, la COPAS a vu le jour sous la forme d'une confédération admettant des ententes et des membres individuels à titre de membre ; sa dénomination était alors « Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de la prévention, d'aides et de soins aux personnes dépendantes ». Un conseil d'administration a été mis en place et un premier président élu.

En 1998, les premières négociations avec l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) ont été engagées sous la conduite de trois personnes détachées des membres fondateurs en vue de la détermination des tarifs de l'assurance dépendance applicables au 1^{er} janvier 1999. Jusque-là, la COPAS ne disposait pas de personnel.

En décembre 1998, puis janvier 1999, une secrétaire-comptable fut embauchée de même que le premier coordinateur de la COPAS. Les premières missions de la confédération ont principalement permis l'accompagnement et l'implémentation sur le terrain des nouvelles modalités relatives à l'introduction d'un droit à l'assurance dépendance.

Dès sa création cependant, les missions de la COPAS ont été plus larges avec notamment son action et sa représentativité dans le cadre des négociations de la convention collective du secteur.

En 2005, les statuts de la COPAS ont été modifiés pour élargir son objet statutaire et le rendre plus concordant avec les diverses missions qu'elle s'est appropriées au-delà du champ de l'assurance dépendance. À cette occasion, la COPAS est devenue la « Confédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins ».

En 2007, soit 10 ans après sa constitution, la COPAS a procédé à une réflexion de fond la conduisant à réaffirmer son caractère de groupement représentatif et à consolider ses actions en faveur de ses membres.

Dès 2009, de nouvelles discussions ont été engagées par les membres du conseil d'administration pour définir des modalités futures et plus efficaces dans l'appui et le soutien à ses membres, et ce, pour l'ensemble des champs et domaines de compétence du secteur.

Lors de nombreuses réunions menées sur plus d'un an, les adhérents et plus particulièrement les administrateurs de la COPAS, se sont penchés sur une réforme de taille touchant notamment les fonctionnements internes. L'enjeu fondamental était de préserver un contact étroit entre les adhérents et la COPAS dont l'activité s'est élargie et approfondie, tout en garantissant la prise en compte des intérêts individuels et sectoriels.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011, cette démarche a abouti à une réorganisation de la COPAS, devenue statutairement une fédération, avec l'adhésion directe de membres individuels et prenant la dénomination de « Fédération COPAS ». L'assemblée générale a créé des départements sectoriels. La nouvelle structure est dirigée par un président neutre qui n'est pas un délégué d'un membre. Le choix s'est porté sur Marc Fischbach qui fut nommé nouveau président lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2012.

Les statuts arrêtés lors de l'assemblée constituante furent déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27 août 1997 et publiés au Mémorial C – N°647, page 31012 du 20 novembre 1997.

Par la suite, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises :

Assemblée générale du 7 mai 1998, publication au Mémorial C – N°771, page 36999 du 23 octobre 1998 ;

Assemblée générale du 18 novembre 2005, publication au Mémorial C – N°1024, page 49108 du 26 mai 2006, version coordonnée des statuts déposée au RCSL le 1^{er} septembre 2006 ;

Assemblée générale du 29 avril 2010, publication au Mémorial C – N°1635, page 78437 du 12 août 2010 ;

Assemblée générale du 10 mai 2011, publication au Mémorial C – N°4, page 191 du 2 janvier 2012 ; rectification de la publication publiée au Mémorial C – N°526, page 25223 du 29 février 2012 ;

Assemblée générale du 25 novembre 2011, publication au Mémorial C – N°2, page 89 du 2 janvier 2012, version coordonnée des statuts déposée au RCSL le 29 novembre 2011 ;

Assemblée générale du 30 novembre 2012, publication au Mémorial C – N°3077, page 147655 du 21 décembre 2012;

Assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2018, publication au RESA N° 2018_034, réf. RESA-2018_034.205 le 13 février 2018;

Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2021, publication au RESA N° 2022_048, réf. RESA_2022_048 326 le 4 mars 2022.

Le premier règlement d'ordre interne de la COPAS fut approuvé lors de l'assemblée générale du 31 mars 1999.

Par la suite, le règlement d'ordre interne a également été modifié à plusieurs reprises :

Assemblée générale du 20 mars 2003 ;
Assemblée générale du 18 novembre 2005 ;
Assemblée générale du 10 mai 2011 ;
Assemblée générale du 29 avril 2015 ;
Assemblée générale du 19 mai 2017 ;
Assemblée générale du 14 juin 2019 ;
Assemblée générale extraordinaire du 11 août 2020 ;
Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2021 ;
Assemblée générale du 20 mai 2021.

2. Membres

La COPAS représente au total cinquante-sept membres, la quasi-totalité des prestataires qui offrent au Grand-Duché de Luxembourg des aides et des soins à des personnes âgées, en situation de handicap ou suivies en psychiatrie extrahospitalière, que ce soit en résidence, à domicile ou en centre de jour. Ces prestataires emploient plus de 12.000 salariés.

Au 31 décembre 2022, la COPAS compte les membres suivants :

Alive plus a.s.b.l.w

Alysea Luxembourg Les Soins S.A.

Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (A.P.E.M.H.) Hébergement et Services, association sans but lucratif

Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.

Association pour la création de foyers de jeunes a.s.b.l.

ATP a.s.b.l.

Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Claire a.s.b.l.

Commune de Sanem CIPA, Résidence Op der Waassertrap

Croix-Rouge Luxembourgeoise

Doheem versuergt a.s.b.l.

Elysis a.s.b.l.

Etablissement public «Centre hospitalier neuropsychiatrique» (CHNP)

Fondation Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Fondation Felix Chomé

Fondation J.P. Pescatore

Fondation Kräizbiert

Fondation Les Parcs du Troisième Âge

Fondation Lëtzebuerger Blannevereeningung

Foyer «Eisleker Heem» Lullange a.s.b.l.

Groupe Hëllef S.à.r.l.

Help a.s.b.l.

Homes pour personnes âgées de la congrégation des franciscaines de la miséricorde

Home-service association sans but lucratif ; Réseau Spécialisé Handicap ; Service d'Aides et de Soins à domicile de l'A.P.E.M.H. - Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés, a.s.b.l.

Hospice civil de la commune de Bertrange

Hospice civil de la Ville de Remich

Hospice civil Echternach

Les Hospices civils de la Ville de Luxembourg

Liewen dobaussen a.s.b.l.

Ligue HMC a.s.b.l.

Ligue luxembourgeoise d'hygiène mentale a.s.b.l.

Maredoc a.s.b.l.

Mathëllef a.s.b.l.

Monplaisir assistance & soins S.à r.l.

Novelia senior services S.A.

Omega 90 a.s.b.l.

Op der Schock a.s.b.l.

OPIS Aides & Soins, S.à r.l.

Päiperleck S.à r.l., Groupe Hein Soparfi

Paramedicus S.A.

Réseau Psy - Psychesch Hëllef Dobaussen a.s.b.l.

Résidence Belle Vallée - Roer Katz a.s.b.l.

Résidence des Ardennes

Servior - Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées»

Sodexo Luxembourg S.A. (pour son logement encadré Riedgen, le Club Senior Strassen et le CIPA Gréngewald)

Sodexo Résidences Services a.s.b.l.

Sodexo Senior Service S.A.

Solucare S.A.

SOSS Aider et Soigner Autrement S.a.r.l.

Stëftung Hëllef Doheem

Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort

Syrdall Heem a.s.b.l.

Tricentenaire, Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique, services pour personnes handicapées

Verbandskëscht S.à r.l.

Yolande a.s.b.l.

ZithaSenior S.A.

ZithaUnit a.s.b.l.

Par ailleurs, la COPAS compte les membres honoraires suivants :

Asbl Seniors - secteur communal

EGSP (Entente des gestionnaires des structures complémentaires et extrahospitalières en psychiatrie a.s.b.l.)

FHL (anciennement EHL)

PASC (Association des prestataires d'inspiration chrétienne actifs dans le domaine des aides et des soins a.s.b.l.)

3. Missions

La COPAS représente les prestataires qui offrent des services aux personnes âgées, malades ou en situation de handicap, que ce soit à domicile ou en institution, ceci dans le but d'améliorer leur qualité de vie.

Elle soutient activement les intérêts collectifs et individuels de ses membres envers les instances publiques, les syndicats, le monde politique, le grand public et la presse. Elle offre à ses membres une plateforme d'échange et de collaboration qui leur permet de progresser au niveau de leurs prestations et de la gestion responsable de leurs ressources. Elle mène ses démarches de façon constructive, transparente et objective.

Elle est indépendante de tout courant politique, syndical et religieux. Son action s'inspire des valeurs de la justice sociale, de la solidarité, des droits de l'Homme, ainsi que des principes régissant le service public.

4. Organisation

Le président

Les statuts permettent que la COPAS soit présidée par un président neutre, c'est-à-dire une personne qui n'est pas un délégué d'un membre au sein duquel il assume des responsabilités particulières.

Une des missions qui incombe au président est celle de veiller à maintenir l'union de la fédération et de savoir trouver le dénominateur commun entre les membres, ceci dans une démarche cohérente.

Depuis sa nomination lors de l'assemblée générale du 28 mars 2012, Marc Fischbach préside la COPAS.

Le conseil d'administration

Conformément à l'article 21 de ses statuts, la fédération est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 9 administrateurs et au maximum de 25 administrateurs à nommer par l'assemblée générale en fonction des candidatures présentées par les listes ad hoc bloquées(...).

Un administrateur, revêtant d'office la fonction de président du conseil d'administration de la fédération, peut être nommé en surnombre. Sa nomination est pronon-

cée par l'assemblée générale statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des voix présentes ou représentées. L'article 22 des statuts précise que ne peuvent être nommés administrateur que des personnes physiques.

À l'assemblée générale du 20 mai 2021, le conseil d'administration a été renouvelé. Ainsi, depuis cette date, et en considération de la nomination de Marc Fischbach à la présidence de la COPAS, le conseil d'administration est composé des administrateurs suivants :

Normi BARNIG**	Anne MAAS
Pierrette BIVER	Catherine MANNARD
Alain DICHTER	Romain MAUER*
Lydie DIEDERICH	Laurent ORIGER
Christian ENSCH	Carmen RECKEN
Carine FEDERSPIEL	Fabienne STEFFEN
Marc FISCHBACH	Olivier STREIFF
Catherine GAPENNE	Corinne THEIS
Isabelle HEIN	Patrick VANDENBOSCH
Patricia HELBACH	Anouck VAN DER ZANDE
Benoît HOLZEM	Raoul VINANDY
Sonja KONZ	Nathalie WAGNER
Christophe LESUISSE	Robert WILDANGER

*Romain Mauer a démissionné au 1^{er} septembre 2022. Alex Mergen a été co-opté par le conseil d'administration pour terminer son mandat.

**Normi Barnig a démissionné au 31 décembre 2022. Jean-Paul Steinmetz a été coopté par le conseil d'administration pour terminer son mandat.

Au cours de l'année 2022, le conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises et en moyenne 25 administrateurs étaient présents ou représentés.

À chaque réunion, le quorum était atteint et le conseil d'administration a donc pu délibérer valablement.



Marc Fischbach préside la COPAS depuis 2012



Le conseil d'administration en 2022

(ne sont pas sur la photo : Pierrette Biver, Anne Maas, Fabienne Steffen, Olivier Streiff, Corinne Theis, Robert Wildanger)

Le bureau exécutif

Selon l'article 26 des statuts, la gestion courante de la fédération peut être assurée par un bureau exécutif auquel le conseil d'administration délègue les pouvoirs nécessaires à la gestion courante qui sont fixés par le règlement d'ordre interne. Le bureau exécutif comprend au moins le président, le secrétaire et le trésorier.

Au cours de l'année 2022, le bureau exécutif s'est réuni à 10 reprises en réunions « ordinaires » et à 2 reprises en réunions « extraordinaires ». En moyenne 8 administrateurs étaient présents en réunions ordinaires et 9 en réunions extraordinaires.

Les missions principales du bureau exécutif sont les suivantes :

- travail conceptuel ;
- mise en place de commissions thématiques ponctuelles chargées par le bureau exécutif de la préparation d'avis ;
- préparation des dossiers/sujets pour le conseil ;

- élaboration d'une ou de plusieurs propositions de décisions par question/sujet pour le conseil ;
- communication interne via :
 - rapports écrits des réunions du bureau exécutif au conseil d'administration permettant d'assurer une bonne information du conseil des sujets et thèmes traités par la COPAS,
 - rapports des travaux des départements et des commissions thématiques à l'adresse du conseil,
 - information aux membres des prises de position du CA.

Par ailleurs, le bureau exécutif :

- fait le suivi du travail de la cellule administrative,
- exécute les procédures d'engagement du personnel approuvées par le conseil d'administration : description de tâche, publication d'annonce, entretiens de sélection, tests, préparation et signature de contrats,

- exécute le budget ordinaire et extraordinaire,
- mène les concertations au nom de la COPAS avec des personnes ou organismes tiers,
- est tenu de faire rapport au niveau du conseil d'administration de toutes concertations auxquelles il a participé au nom de la COPAS.

Le bureau exécutif se compose des administrateurs suivants :

Marc FISCHBACH, président

Carine FEDERSPIEL, vice-présidente

Pierrette BIVER, secrétaire*

Alain DICHTER, trésorier

Catherine GAPENNE

Sonja KONZ

Christophe LESUISSE

Anne MAAS

Fabienne STEFFEN

*sur décision du conseil d'administration, Pierrette Biver a été temporairement remplacée par Benoît Holzem dans le conseil d'administration



Le bureau exécutif en 2022

(n'est pas sur la photo: Pierrette Biver)

Les départements sectoriels, les commissions thématiques et les groupes de travail

Selon les statuts arrêtés lors de son assemblée générale du 10 mai 2011, la COPAS est dotée de départements sectoriels correspondant à chaque secteur représenté au sein de la COPAS et de plusieurs commissions thématiques transversales.

Les départements sectoriels

Chaque membre COPAS est d'office membre du(des) département(s) en charge du(des) secteur(s) qui le concerne(nt). Le conseil d'admini-

nistration approuve les membres des différents départements sectoriels et désigne leur coordinateur. Les départements sectoriels représentent des plateformes d'information, d'échange et de discussion pour les membres de la COPAS sans pouvoir décisionnel.

Les départements sectoriels de la COPAS sont les suivants : domicile, long séjour, handicap et psychiatrie extrahospitalière.

Les commissions thématiques

Les commissions thématiques ont pour mission de préparer des avis pour le bureau exécutif. Elles sont créées et abrogées en fonction des sujets à traiter par le conseil d'administration sur proposition du bureau exécutif.

La composition des commissions thématiques est représentative du secteur concerné pour tout sujet sectoriel, sinon de l'ensemble des membres de la COPAS pour tout sujet transversal.

Les groupes de travail

Les groupes de travail sont mis en place sur proposition de la cellule administrative chaque fois que le besoin se présente. Le bureau exécutif valide la nomination des personnes mandatées à participer aux groupes de travail selon le sujet spécifique traité. Les réunions sont convoquées par le coordinateur qui est un membre de la cellule administrative. Il gère les dossiers et en assure le secrétariat.

Les bureaux

Les bureaux de la COPAS se trouvent aux 6^e et 7^e étages d'un bâtiment administratif à Livange, 7A rue de Turi.

Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement de la COPAS sont assurés par un budget arrêté par l'assemblée générale, qui est pris en charge par les membres au prorata du nombre de voix de l'assemblée générale amenée à l'approuver.

Pour 2022, le budget arrêté par l'assemblée générale du 19 mai 2022 s'élevait à 1.222.550 EUR pour couvrir les frais de fonctionnement de la COPAS.

La cellule administrative

Le personnel de la COPAS au 31 décembre 2022 a été le suivant :

Stéphanie HEINTZ, secrétaire de direction, engagée depuis le 2 mai 2001, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures/semaine).

Netty KLEIN, secrétaire générale, engagée depuis le 24 août 2015, à durée indéterminée et à temps plein.

Martine EWERARD, chargée de mission «prestations», engagée depuis le 15 novembre 2015, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures/semaine).

Laura MUCK, chargée de mission «qualité», engagée depuis le 15 février 2018, à durée indéterminée et à temps plein.

Anne-Sophie OTT, conseiller juridique, engagée depuis le 1^{er} octobre 2018, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures/semaine).

Audrey FANTINO, chargée de mission «finances», engagée depuis le 15 septembre 2022 à durée indéterminée et à temps partiel (32heures/semaine).

Gilles WOBEDO, chargé de mission «soins», engagé depuis le 1^{er} octobre 2022 à durée indéterminée et à temps plein.

Le personnel permanent participe, selon les sujets, aux réunions du bureau exécutif et du conseil d'administration de la COPAS.



L'équipe des permanents en 2022:

Florence Seris, Laura Muck, Alexa Lepage, Yves Schloeder, Netty Klein, Martine Ewerard, Anne-Sophie Ott, Stéphanie Heintz, Audrey Fantino, Gilles Wobedo

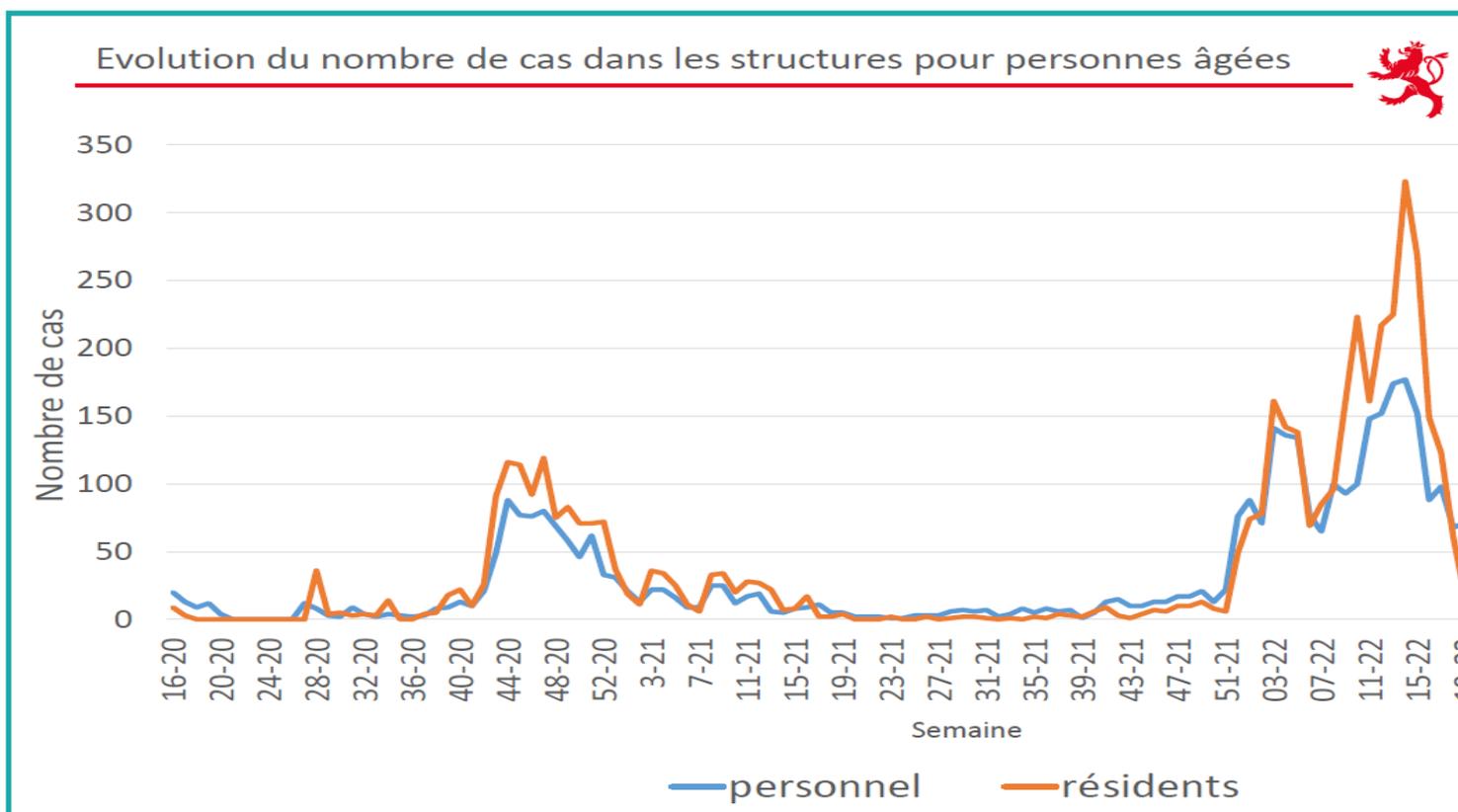
5. Représentant-e-s COPAS au sein d'organes externes

Situation au 31 décembre 2022

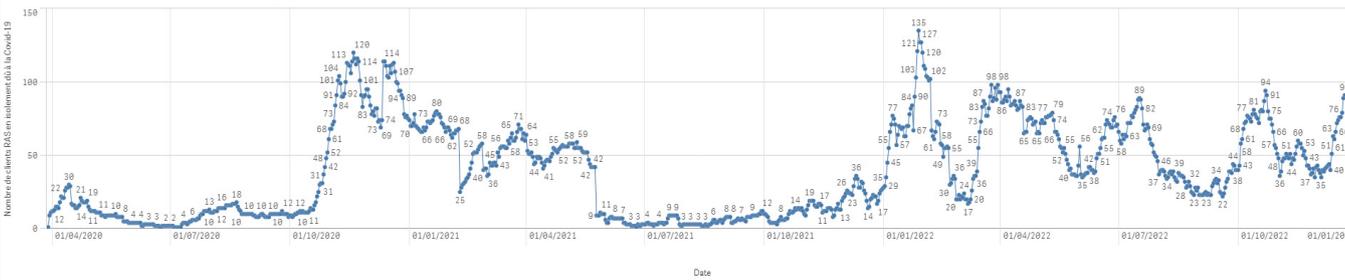
Ministère de la Sécurité sociale:	
Commission de nomenclature (soins et actes infirmiers)	Pierrette Biver (membre effectif) Robert Wildanger (membre suppléant)
Commission de nomenclature (soins palliatifs)	Pierrette Biver, Carine Federspiel (membres effectifs) Nadine Medinger, Martine Ewerard (membres suppléants)
Commission de surveillance soins infirmiers (art. 72 du CSS)	Pierrette Biver, Christian Ensch
Commission de surveillance soins palliatifs (art. 72 du CSS)	Pierrette Biver, Carine Federspiel, Catherine Gapenne, Christophe Lesuisse, Martine Ewerard
Commission de surveillance (art. 393 du CSS)	Pierrette Biver, Alain Dichter, Catherine Gapenne, Carine Federspiel, Christophe Lesuisse, Anne Maas, Fabienne Steffen, Martine Ewerard, Netty Klein, Anne-Sophie Ott
Conseil arbitral de la sécurité sociale (pour les litiges visés aux articles 72bis et 73 du CSS)	Carine Federspiel, Michel Simonis, Anne-Sophie Ott
Commission consultative de l'assurance dépendance (art. 387 du CSS)	Carine Federspiel, Netty Klein (membres effectifs) Pierrette Biver, Fabienne Steffen (membres suppléants)
Délégation de négociation pour la détermination des valeurs monétaires 2023-2024	Alain Dichter (lead), Sonia Almeida, Sonja Konz, Torsten Jacobs, Patrick Moebius, Pierre-Yves Muri, Laurent Origer, Jennifer Schroeder, Yves Schloeder, Anouck Van der Zande, Robert Wildanger, Martine Ewerard, Audrey Fantino, Netty Klein
Ministère de la Santé:	
Plan national «maladies démentiels» - comité de pilotage	Carine Federspiel
Plan national alcool	Jean-Paul Steinmetz (membre effectif) Alexa Lepage (membre suppléant)
Plan national de prévention de suicide	Marc Ritzen (membre effectif) Alexa Lepage (membre suppléant)
Plan national cancer	Catherine Gapenne, Julia Witzmann
Plan national antibiotiques	Alexa Lepage
Plateforme luxembourgeoise des soins palliatifs/fin de vie	Pierrette Biver (membre effectif) Martine Ewerard (membre suppléant)
Plateforme luxembourgeoise de psychiatrie	Martine Ewerard
Conseil supérieur des maladies infectieuses	Carine Federspiel
Comité d'évaluation du projet pilote - service de continuité des soins dans les ESC	Alain Dichter
Plan national santé mentale	Sandrine Cluzel, Flavia Gaspar, Bernd Hoffmann, Denis Mancini, Chloé Szelengowicz, Corinne Theis, Laura Muck
Valorisation des professions de santé	Catherine Gapenne, Nadine Medinger, Roby Wildanger, Martine Ewerard

Ministère de la Famille:	
Commission paritaire ASFT (art. 12 de la loi dite ASFT)	Marc Fischbach (membre effectif) Benoît Holzem (membre suppléant) Michel Simonis (membre effectif EGSP) Netty Klein (membre suppléant EGSP)
Comité de concertation - personnes âgées (art. 16 de la loi dite ASFT)	Carine Federspiel, Martine Ewerard
Conseil supérieur des personnes âgées	Netty Klein
Commission permanente ad hoc pour le secteur des personnes âgées	Netty Klein
Ministère de l'Éducation nationale:	
Commission nationale pour les programmes des professions de santé	Catherine Gapenne
Commission nationale pour les programmes de l'enseignement secondaire technique, section professions de santé	Tania Thomas (délégué effectif) Martine Ewerard (délégué suppléant)
Commission de validation des acquis de l'expérience	Audrey Cornelles (membre effectif) Martine Ewerard (membre suppléant)
Comité à la formation professionnelle	Catherine Gapenne
Experts pour l'équipe curriculaire DAP aide-soignant	Pascale Spanier
Commission de formation aux fonctions d'ASF	Angela Malerba, Martine Ewerard
Agence eSanté:	
Conseil de gérance	Netty Klein
Commission «aspects éthiques et déontologiques en relation avec la protection et l'accessibilité des données»	Anne-Sophie Ott
Commission «Interopérabilité, standards et normes scientifiques et techniques»	Carine Federspiel
Convention collective SAS:	
Commission paritaire CCT SAS (art. 4 de la CCT SAS)	Netty Klein
Délégation de négociation CCT SAS	Benoît Holzem, Netty Klein, Anne Sophie-Ott
Comité de pilotage CCT SAS	Alain Dichter, Benoît Holzem, Netty Klein, Anne-Sophie Ott
GMA - Groupement des hôpitaux aigus:	
Conseil d'administration	Marc Fischbach
Comité de pilotage «stock national»	Alain Dichter, Netty Klein
Comité technique «équipement de protection individuelle»	Mathieu Tinnes
CNAL -Centrale Nationale d'Achats et de Logistique	
Comité de pilotage	Fabienne Steffen, Mathieu Tinnes
GT élaboration d'un cahier de charges	Nicolas Fevrier, Mike Molitor, Mathieu Tinnes, Laura Muck
Divers:	
Plateforme handicap de la FEDAS	Martine Ewerard

L'année 2022 en un clin d'oeil



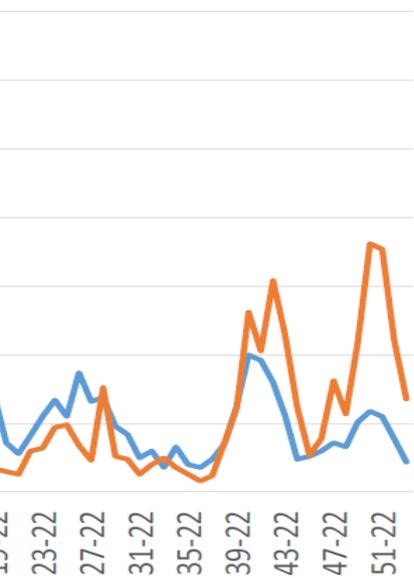
Nombre de clients RAS en isolement dû à la Covid-19 par jour



2 700 000
tests antigéniques rapides ont été distribués au secteur en 2022



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Remise de prix OMS aux représentants du secteur de la santé: Dr Christophe Werer, médecin chef du service Réanimation - Soins Intensifs CHL; Julie Mahieu, infirmière Hëllef Doheem; Dr Stéphanie Obertin, présidente du Cercle des médecins généralistes; Paulette Lenert, Vice-Premier ministre, ministre de la Santé; Philippe Pires, aide-soignant Servior; Djamila Fadel, infirmière et chef de service du Dép. traumatologie CHEM
Photo: Ministère de la Santé

Principales activités de la COPAS en 2022

1. Coronavirus

Commission permanente secteur personnes âgées

La commission permanente pour le secteur des personnes âgées (CPSPA) a été créée en automne 2021 à la suite du rapport Waringo et la COPAS a été membre dès le départ.

La CPSPA s'est rencontrée à 14 reprises en 2022. A chaque réunion, la situation épidémiologique actuelle a été présentée et discutée. Les recommandations pour le secteur ont été ajustées en fonction des adaptations législatives et la fréquence des recensements quotidiens a été réduite à une fréquence hebdomadaire à partir de l'été 2022.

Tests antigéniques rapides

Afin de pallier la pénurie de matériel lors de la première vague de la crise Covid en 2020, le ministère de la Santé, puis une cellule de crise, avait organisé des distributions de matériel type EPI (équipement de protection individuel – c'est-à-dire blouses, gants, masques chirurgicaux et FFP2...) issu du stock national.

Depuis janvier 2021, des tests antigéniques rapides de différentes marques ont été mis à disposition en plusieurs vagues. Les livraisons par les CFL ont eu lieu mensuellement depuis avril 2021, sur le site des Hospices Civils de la Ville de Luxembourg. La COPAS les remercie de leur implication constante sur le sujet et de leur disponibilité.

Les membres de la COPAS ont été invités à communiquer leurs besoins de manière mensuelle afin de dé-



Les tests ont été livrés mensuellement.

Livraison de tests	
janvier	363 980
février	399 075
mars	442 935
avril	409 960
mai	188 830
juin	101 700
juillet	148 200
août	174 500
septembre	168 000
octobre	147 000
novembre	122 050
décembre	76 000
total	2 732 535

terminer le volume des commandes, notamment en fonction des évolutions légales mais également des recommandations, et de la situation sanitaire. Un stock tampon permettait de répondre ponctuellement aux besoins urgents.

Statistiques / recensements / indicateurs

Après 2 ans de monitoring journalier, un second changement de la fréquence d'envoi des indicateurs de Monitoring pour les maisons et réseaux de soins à domicile a été mis en place en 2022 : une première diminution de la fréquence et du nombre d'indicateurs suivis avait été rendue possible à partir du 25 juin 2020 suite à l'accalmie de la première vague de COVID-19 puis une seconde a pu avoir lieu début juillet 2022.

Un reporting hebdomadaire a été initié, via le dépôt de fichiers uniquement les lundis et non plus quotidiennement, sur la plateforme OTX.

Vu que la situation épidémiologique l'a permis, la fréquence hebdomadaire a été maintenue en 2022.

Les membres de la COPAS ont continué à recevoir de manière hebdomadaire l'évolution d'indicateurs tels que le nombre de salariés testés positifs, ou encore le nombre de bénéficiaires COVID / guéris / décédés sur base des données recueillies et consolidées par l'équipe Monitoring, puis communiquées à la COPAS.

Vaccination

En début d'été 2022, les équipes mobiles de vaccination sont repassées dans les ESC pour administrer une 4^{ème} dose de vaccin aux résidents. Cependant, moins de la moitié des résidents seulement l'ont acceptée.

Mesures financières compensatoires COVID

Faisant suite aux compensations financières du manque à gagner lié aux mesures restrictives Covid en 2021, le Conseil de Gouvernement avait marqué son accord pour la prolongation des mesures de compensation financière pour les CPG pour le 1^{er} semestre de l'année 2021. Il s'agit de la compensation exclusive de l'accueil gérontologique pour les chaises restées vides. La COPAS a insisté sur l'impact du 2^{ème} semestre 2021 et reste en attente d'une réponse.

En ce qui concerne les établissements à long séjour (CIPA, MS), la COPAS a continué à insister sur l'importance d'une compensation financière pour l'année 2021 et espère recevoir une réponse favorable en début de l'année 2023.

Testing - historique

Le 16 septembre 2020, le gouvernement luxembourgeois a entamé une deuxième phase de dépistage COVID-19 à grande échelle qui s'est déroulée jusqu'au mois de mars 2021. Dans la continuité de la première phase du programme, la phase 2 visait à tester des échantillons représentatifs de la population afin de surveiller et de contrôler la propagation du virus SARS-CoV-2.

La stratégie de test visait trois types de population testés selon des méthodes différentes :

- Le personnel de soins et les médecins étaient invités au dépistage au moyen de lettres d'invitation personnalisées à intervalles réguliers
- Les résidents des maisons de soins étaient régulièrement testés au moyen des capacités de test mobiles. Une équipe mobile s'est rendue directement auprès des maisons de soins selon un calendrier défini à l'avance

- Le personnel administratif et les sous-traitants (p.ex. le personnel de restauration ou de nettoyage des maisons de soins) étaient invités au dépistage à l'aide de codes.

La COPAS a continué la distribution de vouchers jusqu'à la fermeture des stations de tests le 15/7.

Après cette date, le personnel et les sous-traitants ont pu se faire tester lors du passage des équipes du Large Scale Testing (LST) dans les structures prévues pour le testing des résidents. Au 15/9, le LST a été repris par le LNS, en plus des tests sérologiques réalisés par vagues. Ces derniers ont été réalisés en mai, à l'automne, et une dernière fois début 2022.

Le LST a pris définitivement fin en avril 2022.

Cadre réglementaire

Loi du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19

La COPAS a tout au long de l'année informé ses membres des évolutions de la loi du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie COVID-19 qui a été modifiée à 6 reprises au courant de l'année 2022. En effet, plusieurs dispositions de cette loi concernaient plus particulièrement le secteur des aides et soins, notamment l'obligation de respecter chaque jour le Covid-check pour accéder à son lieu de travail par les salariés professionnels de santé et salariés susceptibles d'avoir un contact étroit avec les usagers même après que cette obligation ait été levée au niveau national. Cette loi a également modifié à plusieurs reprises les obligations à respecter par les visiteurs ou prestataires externes pour accéder aux structures, aux salles de restauration dans les ESC ou encore la durée de la période d'isolement.

Bien que les mesures aient été progressivement levées au niveau national au courant de l'année, notamment l'abolition du régime 3G sur le lieu de travail au 11 mars 2022, celui-ci est resté applicable pour le secteur jusqu'au 30 juin 2022.

Finalement, le port du masque est resté obligatoire au sein du secteur pendant toute l'année 2022.



Photo: iStock

2. Aides et soins

Assurance dépendance

Commission paritaire technique

La commission paritaire technique s'est réunie dès janvier. Le sujet de discussion le plus important était le contrôle de plausibilité. La COPAS a insisté pour se mettre d'accord avec la CNS sur une méthodologie d'affectation du personnel aux différentes activités et pour définir ensemble des modalités de compensation des qualifications. Cependant, la CNS n'a pas donné suite à cette demande mais s'est prononcée en faveur d'entretiens individuels avec chaque prestataire.

En vue des négociations de la valeur monétaire, le projet sur la prévention et le contrôle du risque infectieux a été présenté par étapes.

Finalement, les parties ont dressé leurs catalogues de revendications respectifs, également en vue de la négociation des valeurs monétaires.

Contrôles sur le respect des normes de dotation et de qualification du personnel pour l'exercice 2018 et 2019

La CNS a lancé à l'automne 2021 les premières vérifications du respect des normes de qualification et de dotation du personnel (également appelées «contrôles de plausibilité»). Il s'agit des 1^{ers} contrôles depuis l'entrée en application au 1^{er} janvier 2018 des règlements grand-ducaux du 13 décembre 2017 et modifiés au courant de l'année 2018.

Les membres ont été informés individuellement fin 2021 et par courrier du nombre d'ETP et des qualifications manquantes en 2018, sans connaître le coût du remboursement demandé par la CNS.

Début 2022, les membres unis de la COPAS ont répondu à ces courriers expliquant, le cas échéant, pourquoi ils n'étaient pas d'accord avec les résultats de ce contrôle.

Suite à cela, la CNS avait promis que les réponses et les valorisations en euros des remboursements parviendraient en juillet aux prestataires. Mais seuls certains des acteurs œuvrant à domicile (RAS et CSS) reçurent une réponse et à la fin 2022, les autres acteurs étaient toujours sans nouvelles quant à la valorisation éventuelle des contrôles relatifs à 2018. Les courriers concernant les contrôles relatifs à 2019 sont arrivés fin 2022, y inclus la valorisation.

AAI

Une discussion avec les juristes de la CNS a eu lieu en mai sur la question des qualifications minimales requises (QMR) pour dispenser des activités d'appui à l'indépendance (AAI) individuelles. La COPAS est d'avis que le RGD modifié du 13 décembre 2017 déterminant:



Photo: iStock

1° les normes concernant la dotation et la qualification du personnel ; 2° les coefficients d'encadrement du groupe (RGD 2017) ne fait pas de distinction concernant les QMR entre les AAI individuelles et les AAI en groupe et que, dès lors, les infirmiers et les éducateurs sont autorisés à prester des AAI individuelles.

Pour appuyer son analyse, la COPAS s'est référée aux travaux préparatoires du RGD 2017 qui renvoyait à l'ancien relevé-type annexé au RGD modifié du 18 décembre 1998 fixant les modalités de la détermination de la dépendance en vue de la dispensation d'activité de soutien et de conseil. La CNS ne partage pas l'analyse de la COPAS et renvoie simplement aux annexes du RGD 2017 sans tenir compte des travaux préparatoires du RGD 2017.

A la fin de l'année, aucun accord n'a été trouvé avec les juristes de la CNS.

Gestion de qualité par l'AEC

Le groupe de travail indicateurs qualité a continué à se réunir afin d'optimiser les recensements des deux indicateurs chutes et escarres.

Il a également élaboré un guide contenant des réflexions et recommandations concernant le suivi de l'indicateur poids, document qui sera pourtant finalisé début 2023.

Rapport biennal AEC

Le 2^{ème} rapport biennal de l'AEC a été publié en juin 2022.

Il a comme objectif de contrôler l'adéquation entre les besoins de la personne dépendante arrêtés dans la synthèse de prise en charge et les aides et soins fournis par les prestataires professionnels. L'AEC analyse donc le résultat des différents recensements sur les indicateurs qualité et du contrôle de la documentation des soins sur place dans les structures.

Le rapport trace des pistes d'amélioration à différents niveaux et dresse un bilan généralement positif.

Assurance maladie

Forfait infirmier

Au vu du projet de loi sur la qualité des services pour personnes âgées qui abolit la distinction entre CIPA et maison de soins pour n'instaurer qu'un seul type de structure, dénommée « structure d'hébergement pour personnes âgées », il est nécessaire de définir un ou des nouveaux forfaits infirmiers dans le cadre de la prise en charge infirmière des bénéficiaires de l'assurance dépendance.

Afin de réaliser cet exercice, la COPAS et la CNS ont convenu de procéder à une enquête de terrain par le LIH auprès du prestataire Servior qui représente bien le secteur avec 15 structures d'hébergement.

Le LIH a donc analysé 381 dossiers de résidents, bénéficiaires de l'assurance dépendance, sur l'année 2019 et a recensé tous les actes infirmiers prescrits par un médecin et réalisés par une infirmière.

Dans le rapport d'étude et moyennant les fichiers de données transmis à Servior, on peut constater que le nombre d'actes est lié au niveau de dépendance du bénéficiaire mais pas au type de structure dans laquelle il vit et que la valorisation en euros des actes infirmiers dépasse le forfait actuel pour les maisons de soins.

Ces conclusions seront discutées avec la CNS en 2023.

Psychiatrie extrahospitalière

Négocié par l'EGSP/COPAS en 2017, un poste de qualitatif a été financé en 2018 par la CNS pour mener à bien le projet de documentation par le biais de l'installation et l'exploitation d'une solution informatisée de dossier

psycho-social en mode *software as a service* (Saas). Le financement du poste a été renouvelé pour 2019, sur une base conjointe entre le ministère de la Santé et la CNS.

En février 2018, le projet a été amorcé avec le recrutement d'un permanent de la COPAS dédié à cette mission. Pour ce faire, les trois associations Liewen Dobaussen, Réseau Psy – Psychesch Hëllef Dobaussen et la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale se sont regroupées autour d'un objectif commun, à savoir la sélection et l'implémentation d'une même solution informatisée de dossier psycho-social.

Elles ont également conclu entre elles un contrat de société momentanée pour atteindre cet objectif.

En 2019, au vu de l'absence de réponses des candidats au cahier de charges et sur décision conjointe CNS/ministère de la Santé, les associations ont reconduit l'appel d'offre jusqu'au 28 février 2019.

Ce délai supplémentaire a permis d'obtenir de nouveaux retours, qui ont interrogé le positionnement du projet quant au fort besoin en développement spécifique. Les associations ont donc retravaillé le cahier des charges initial, afin de pouvoir mieux mettre en adéquation leurs besoins avec les fonctionnalités d'une solution standard, tout en sachant que des développements spécifiques indispensables seraient à mettre en œuvre.

Fin octobre 2019, l'Agence eSanté et Maincare ont fait une démo conjointe pour un nouvel outil de travail en réseau. Les associations ont été convaincues par les fonctionnalités proposées.



Photo: iStock

Fin 2019, l'Agence eSanté a travaillé sur une proposition financière et à l'organisation du planning d'intervention pour mener à bien le projet.

La Caisse Nationale de Santé et le ministère de la Santé soutiennent cette démarche et ont renouvelé leur confiance via le financement de la suite du projet en 2020.

Suite à la crise du COVID, le planning des parties prenantes a été fortement impacté, et le projet qui devait démarrer avec Maincare et l'Agence eSanté, pour la mise en place de la solution Maincare IC et les développements spécifiques nécessaires, n'a pas pu être mis en œuvre au cours de l'année 2020.

En 2021, les financeurs ont renouvelé le financement du poste de qualicien.

La société momentanée et le ministère de la Santé ont conclu en 2021 une convention pour définir le financement du projet. Par avenant, cette convention a été prolongée jusqu'à fin 2024.

Plusieurs discussions ont eu lieu entre l'Agence eSanté et l'EGSP afin d'aboutir à une version définitive des contrats et à un calendrier.

Cependant, des perturbations au sein de Maincare France et de la réorganisation opérée dans les équipes et les projets ont eu un impact sur l'avancement. En juin 2022, une réunion avec les financeurs a permis de statuer sur la poursuite du projet avec l'Agence eSanté.

W10 : Mise en place d'un groupe de travail

Suite aux négociations du tarif W10 en 2020, un groupe de travail piloté par une société de consultance a été initié par la CNS. La CNS souhaitait obtenir de l'EGSP une description de son offre de soins afin de répondre aux exigences de l'article 23 du code de la sécurité sociale. Elle souhaitait pour cela une description structurée similaire à celle des projets décrits dans l'article 51 du code de la sécurité sociale en France.

La réunion de lancement a eu lieu le 30 mai 2021 avec les consultants choisis par la CNS pour cette mission d'appui à l'élaboration du cahier des charges de l'offre d'accompagnement de l'Entente des gestionnaires des structures complémentaires et extrahospitalières (EGSP) pour les patients avec maladie psychiatrique grave et/ou chronique, le cabinet parisien Proxicare, le profil cible des patients étant les bénéficiaires du forfait W10.

La mission s'est déroulée en deux phases, une première afin de réaliser un état des lieux de l'offre d'accompagnement de l'EGSP (via une mission de terrain et de workshops entre juin et juillet) puis une seconde phase

de clarification permettant l'élaboration du cahier des charges, par l'organisation d'ateliers de travail sur les objectifs de prise en charge et les indicateurs d'atteinte des objectifs (août – octobre).

Le rapport définitif a été présenté le 28 octobre 2022.

Département psychiatrie

L'année 2022 a marqué la réactivation des réunions au sein du département de psychiatrie extrahospitalière de la COPAS.

À 5 reprises, les membres se sont réunis pour travailler de concert sur un axe principal : établir une cartographie de l'offre de soins en psychiatrie au Grand-Duché de Luxembourg.

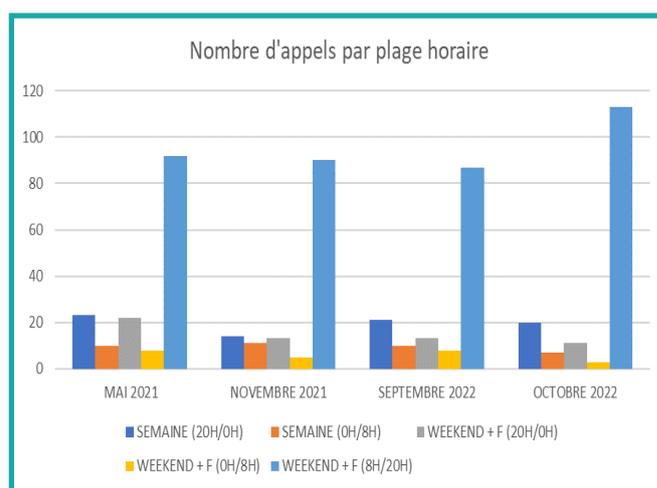
Cet état des lieux a débouché sur le lancement d'un travail descriptif via la formalisation de fiches-type pour chaque offre recensée.

Prise en charge médicale en ESC

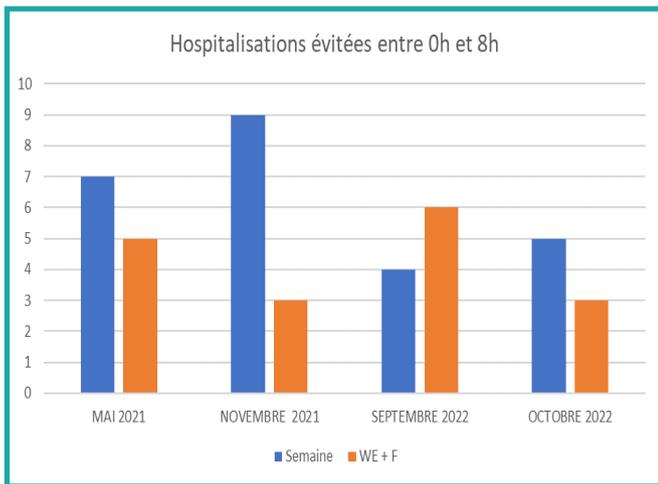
Continuité des soins

En septembre 2020, une convention pour un projet pilote portant organisation du service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins pour le remplacement de soirée, de nuit, de fin de semaine et des jours fériés, a été signée entre les ministères de la Famille et de la Santé, l'AMMD et la COPAS.

Afin d'évaluer le recours au service, plusieurs recensements ont eu lieu ponctuellement.



La signature, le 27 septembre 2022 d'un avenant à cette convention de projet pilote portant prolongation du projet pilote jusqu'au 31 décembre 2022 a également conduit à un recensement plus fin, portant sur l'analyse des appels par tranche horaire entre minuit et 8h00 le matin.



L'objectif consistait à déterminer si des hospitalisations ont pu être évitées grâce à ce système.

Le 23 décembre 2022, une nouvelle convention ayant pour but de pérenniser le service de continuité des soins dans les structures d'hébergement à partir du 1er janvier 2023 a été signée.

Elle prévoit la pérennisation du système de garde par les médecins pour l'année 2023 dans les ESC.

Ce service de continuité de soins de médecine générale sera assuré :

- en soirée et la nuit (de 20h00 à 7h00)
- les jours fériés
- les fins de semaine (du samedi matin à 8h00 au lundi matin à 8h00)

La convention est reconductible tacitement d'année en année.

Gestion / dépôt des médicaments

Les discussions des groupes de travail concernés (ministère de la Santé, pharmaciens, COPAS) ont continué en 2022.

La liste des médicaments pouvant être stockés dans les structures d'hébergement a été arrêtée. Le texte d'une convention à conclure entre les pharmaciens et les responsables des structures d'hébergement, convention dont l'objet est la gestion du stock de médicaments, a été validé en décembre par les instances impliquées.



Photo: iStock

3. Santé publique

Hospitalisation à domicile (HAD)

Après avoir élaboré un concept d'hospitalisation à domicile en 2021, la COPAS a reçu également un tel concept par la FHL, développé par la même consultante externe, Marie-Lise Lair.

Constatant certes des différences de vues importantes entre les hôpitaux et le secteur des aides et soins mais également une volonté des parties prenantes de trouver une approche commune, une réunion COPAS/FHL a eu lieu en juin 2022. Il a été convenu de faire converger les deux documents en vue de présenter une vision commune lors du Gesondheetsdesch.

Cet objectif n'a cependant pas été réalisé et la surprise était grande au sein de la COPAS quand un document validé par le conseil d'administration de la FHL lui est parvenu en décembre.

En effet, dans cette nouvelle version du concept, les hôpitaux se distanciaient fortement du principe de co-gestion de la structure d'hospitalisation à domicile et misaient sur des services gérés par chaque hôpital sous la responsabilité des médecins spécialistes hospitaliers et disposant de personnel soignant pour se rendre au domicile des patients. Une nouvelle réunion commune a été planifiée pour le début de l'année 2023.

Gesondheetsdësçh

Les membres de la COPAS sont concernés par l'ensemble du plan national de santé et souhaitent activement participer à la mise en place de ce dernier.

Dans le cadre des groupes de travail organisés lors des travaux préparatifs du Gesondheetsdësçh, les représentants de la COPAS ont formulé et présenté les priorités du secteur. La COPAS a plaidé que lors de la mise en place de l'hospitalisation à domicile, les prestataires externes aux hôpitaux (réseaux de soins, établissements à séjours continu,...) soient impliqués en tant que co-gestionnaires. La COPAS a insisté sur l'importance du rôle de ses membres dans les soins primaires ainsi que sur la valorisation des professions de santé. Finalement, la nécessité de faire converger les 2 conventions collectives concurrentes, FHL et SAS, vers une convention unique pour le secteur de la santé et des soins a été présentée.

Malheureusement, les propositions de la COPAS n'ont pas été mentionnées à leur juste valeur lors de la séance plénière du Gesondheetsdësçh du 6 juillet 2022.

GHA: Gestion du stock national

L'ASBL GHA (Groupement des Hôpitaux Aigus), dont la COPAS est membre, a été créée pour assurer différentes missions en lien avec le SNPL (Stock National de Pandé-

mie du Grand-Duché de Luxembourg), dont la gestion des commandes et du stock.

Le SNPL permet de mutualiser au niveau national un stock de matériel : suite à la pandémie de Covid, et aux difficultés d'approvisionnement connues en 2020, la décision a été prise de se doter d'un stock stratégique (dispositifs médicaux et EPI c'est-à-dire équipement de protection individuelle : gants, masques...) à destination des acteurs du secteur de la santé (hospitalier et extrahospitalier).

En dehors de périodes de pandémie, une possibilité d'utilisation du stock est prévue pour tous les acteurs concernés afin de garantir un roulement en vue de minimiser les pertes par péremption. Depuis janvier 2021, les membres de la COPAS peuvent commander du matériel directement auprès du GHA.

La COPAS étant membre de l'ASBL GHA, elle participe activement aux réunions du Conseil d'Administration et se fait le relais auprès de ses membres pour un panel d'informations, allant de la communication relative aux changements de procédure de commande ou de transmission des références de produits arrivant à péremption endéans un délai défini.

Le GHA sera repris par la FHL au 1er janvier 2023.

Centrale nationale d'achats et de logistique

En 2022, le ministère de la Santé a initié un projet ayant pour objet d'analyser la situation et les opportunités de création d'une centrale nationale d'achats pour mutualiser l'achat d'équipements, de produits de santé, de services et ceci à destination de plusieurs acteurs : hôpitaux aigus, hôpitaux spécialisés, membres de la COPAS, CGDIS, ...

Les objectifs sont nombreux, on peut citer par exemple: réaliser des économies, dégager des surfaces de stockage, recentrer les secteurs sur leur cœur de métier, garantir un stock tampon, centraliser les stocks nationaux existants...

Un groupe de pilotage national CNAL (centrale nationale d'achats et de logistique) a été nommé pour superviser le projet d'assistance à la conceptualisation d'une centrale nationale d'achats et de logistiques par les cabinets de consultance EY et KPMG, mandatés par le ministère de la Santé.

La COPAS est membre du COPIL (avec deux sièges) et du groupe de travail relatif au secteur extrahospitalier.

Le groupe de travail, composé de 3 salariés de membres COPAS occupant la fonction achat au sein de leur structure et d'un permanent de la COPAS, a commencé à se

réunir en juin 2022, lors d'une réunion de cadrage. Plusieurs réunions de travail ont permis d'aboutir à la mise en ligne d'un questionnaire permettant la collecte des données des membres de la COPAS. L'objectif : déterminer les besoins et les attentes du secteur lors d'une analyse détaillée initiale.

Cette première phase d'analyse de l'existant consistait à avoir une compréhension relativement large des achats et des processus qui s'y rapportent au sein des établissements. Ceci afin d'entamer un travail de réflexion pour définir le périmètre de la future CNAL sur les volets achats et logistique. Un engagement de confidentialité a été remis à la COPAS mais suite à une décision du Comité de Pilotage du projet CNAL de restreindre le périmètre d'étude, le sondage a été suspendu puis remis en ligne après avoir subi une refonte.

Le rapport final devra être remis à la ministre de la Santé début 2023.

Ce projet de centrale d'achats a été conforté par les recommandations formulées par l'OCDE dans le chapitre 4 de son rapport « Évaluation des réponses au COVID-19 du Luxembourg », incitant à la constitution d'une centrale d'achat et de logistique pour toutes les institutions de santé pour les produits critiques, les médicaments et les dispositifs médicaux.

Plan canicule

Malgré les longues périodes de températures estivales pendant l'été 2022, les critères de déclenchement du plan canicule par la Direction de la Santé n'ont pas été remplis.

Les réseaux d'aides et de soins à domicile ont donc réalisé les travaux préparatifs requis par le dispositif mais ils n'ont pas dû procéder aux visites d'hydratation en tant que telles.

Prévention et contrôle de l'infection

Projet PCI COPAS 2021/2022

Le projet COPAS en PCI initié en 2021 pour traiter la problématique « Absence de gestion commune du risque infectieux au sein du secteur d'aides et de soins » a continué à être déployé en 2022.

Les premières phases « diagnostiquer », « planifier » et « définir » étant finalisées en 2021, les phases suivantes « implémenter », « évaluer les résultats » et « standardiser » ont été mises en place en 2022. L'objectif 2022 était de passer d'une situation initiale à une situation intermédiaire en PCI. Concrètement, il s'agissait de passer de la prise de conscience factuelle du risque infectieux à une gestion de celui-ci vers un niveau de sécurité acceptable grâce notamment à la création d'une boîte

à outils et une dynamique sectorielle en PCI. Afin d'atteindre cet objectif, un plan d'actions en PCI pour 2022 a été validé en janvier par le Conseil d'administration de la COPAS.

Création d'une commission technique COPAS PCI

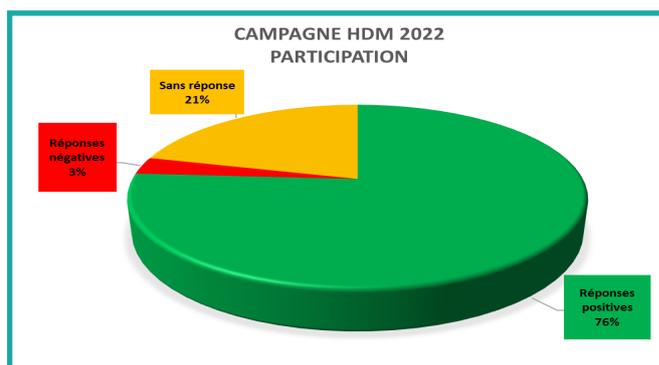
Une commission technique en PCI composée d'un groupe d'experts en PCI et de représentants du terrain a été créée. Sa mission définie est l'harmonisation des bonnes pratiques en PCI pour le secteur.

La commission technique s'est réunie régulièrement. Elle a répondu aux urgences liées à la Covid-19 et rédigé des guidelines macroscopiques secteur sur les précautions en PCI à mettre à disposition dans le secteur des aides et de soins. Ces 18 documents ont été rédigés sur la base de références nationales et internationales pour offrir aux prestataires de la COPAS les principes macroscopiques des précautions standard et additionnelles qui permettent de réduire le risque infectieux dans le secteur des aides et de soins. Les guidelines ont été validées par le conseil d'administration de la COPAS et sont disponibles sur le site internet de la COPAS en versions française et allemande.

Campagne nationale 2022 de l'hygiène des mains

La campagne nationale de l'hygiène des mains 2022 a été proposée par le ministère de la Santé et soutenue par le ministère de tutelle. Elle a consisté en une campagne d'affichage et de distribution de flyers à l'occasion de la journée mondiale de l'hygiène des mains du 5 mai.

La COPAS a facilité la transmission des informations et centralisé les besoins en matériel pour les transmettre aux deux ministères. La participation a été importante par les prestataires de la COPAS.



Diffusion multimodale des documents PCI COPAS

Afin de distribuer les documents PCI au plus grand nombre de membres COPAS et ainsi augmenter la sécurité des pratiques, plusieurs systèmes de diffusion ont été mis en place.

Tout d'abord, les guidelines et les informations en PCI ont été diffusées de façon ponctuelle par diffusion mensuelle dans la newsletter COPAS. Ensuite, les documents

ont été diffusés par mail dès leur validation aux différents départements et aux membres de la commission technique PCI. Et enfin, un accès internet ouvert à tous à tout moment a été créé grâce à la mise à disposition des documents PCI sur le site internet de la COPAS.

Rédaction d'un cahier de charges pour obtenir du financeur des postes d'infirmiers en PCI

Un cahier des charges pour obtenir du financeur CNS des postes d'infirmiers en PCI pour le secteur a été rédigé.

Il contient:

- Une présentation des concepts internationaux de l'infection associée aux soins en secteur extrahospitalier et en prévention et contrôle de l'infection,
- Les actions mises en place en 2021-2022 en PCI par l'infirmière hygiéniste de la COPAS,
- Une revue des concepts et des moyens humains en PCI mis en place dans les pays voisins,
- Une demande de cohérence nationale dans la gestion nationale du risque infectieux entre les secteurs hospitaliers et extrahospitaliers afin de garantir la sécurité d'un point de vue du risque infectieux pour toutes les prises en charge au Luxembourg,
- Une demande de soutien financier pour le développement de la culture de GRIAS et l'implémentation d'un système de PCI au niveau du secteur et au niveau de chaque membre individuellement.

Groupe de guidance national de prévention des infections nosocomiales (GNPIN)

Une demande d'une représentation dans cet organe de guidance national a été envoyée à la Direction de la Santé. La réponse de réception a été reçue et l'acceptation de la représentation est en attente. D'ailleurs, le fonctionnement du GNPIN est remis en question.

Avis en prévention et contrôle de l'infection (PCI)

Les membres de la COPAS ont pu demander des avis en PCI pour des demandes spécifiques de type organisationnel ou matériel comme des normes produits, des méthodes de prise en charge, des précautions liées à des pathogènes, etc.. Toutes les demandes ont eu des réponses et 33% des sujets étaient d'intérêt général. Les sujets et leurs réponses ont été insérés dans les guidelines COPAS pour transmission à tous.

Plan national antibiotiques

Le plan national antibiotiques a été prolongé pour 2 ans. Un permanent de la COPAS a participé au groupe de travail communication du ministère de la Santé qui a élaboré une nouvelle campagne de sensibilisation sur l'utilisation des antibiotiques.

Elle a été lancée le 18 novembre 2022.

SI LES ANTIBIOTIQUES NE SONT PLUS EFFICACES, COMMENT VA-T-ON ME SOIGNER?

**UTILISONS-LES BIEN
ANTIBIOS
PREVENONS LEUR EFFICACITÉ**

Pour pouvoir continuer à soigner demain.
Aujourd'hui, la résistance des bactéries aux antibiotiques est de plus en plus fréquente. Il est important de les utiliser à bon escient sinon, demain, nous ne pourrions plus traiter certaines infections bactériennes.
sante.lu/antibiotiques

Sante.lu | PLAN NATIONAL ANTIBIOTIQUES | LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LES ANTIBIOTIQUES PEUVENT GUÉRIR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX, MAIS PAS TOUTES LES MALADIES.

**UTILISONS-LES BIEN
ANTIBIOS
PREVENONS LEUR EFFICACITÉ**

Pour pouvoir continuer à soigner demain.
Les antibiotiques sont efficaces sur les maladies bactériennes mais pas sur les maladies virales où leur utilisation est inutile. Une mauvaise utilisation des antibiotiques favorise l'émergence de bactéries résistantes chez l'humain, chez l'animal et dans l'environnement.
sante.lu/antibiotiques

Sante.lu | PLAN NATIONAL ANTIBIOTIQUES | LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

4. Finances

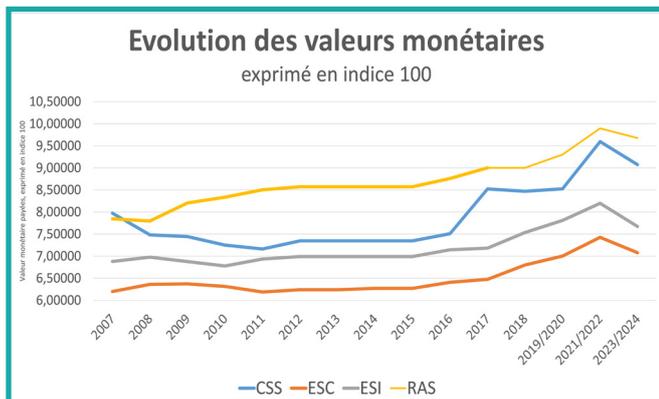
Valeurs monétaires assurance dépendance

Les valeurs monétaires pour les quatre secteurs ont été négociées et fixées pour les années 2023 et 2024. Ces tarifs sont basés sur les normes (RGD du 13 décembre 2017 modifié par le RGD du 18 septembre 2018) et déterminent le coût d'une heure de soins (AEV pour les RAS, ESC et ESI, GG pour les CSS) augmentée des frais de déplacement pour les RAS, de coordination, d'overhead et de frais généraux.

Au vu du contexte inflationniste de l'année 2022, une grande part des revendications de la COPAS ont porté sur une prise en compte des surcoûts de frais généraux supportés par les gestionnaires. Une prise en compte des surcoûts, notamment concernant les frais énergétiques, a été obtenue. De plus, les surcoûts engendrés par la crise sanitaire lors des années 2021 et 2022, ont de nouveau été valorisés dans les tarifs pour 2023 et 2024. Enfin, la CNS a maintenu le financement de certaines fonctions spécifiques (qualiticien, correspondant informatique, data protection officer, gestionnaire de formation continue). Pour l'hygiéniste au sein des ESC, le montant en euros a été reconduit.

A l'issue des négociations, les valeurs monétaires (indice 100) suivantes ont été arrêtées :

- RAS : 9,67436 EUR
- CSS : 9,07146 EUR
- ESC : 7,07726 EUR
- ESI : 7.67113 EUR



Prestations supplémentaires

Dans le cadre du contrôle de plausibilité, la CNS a demandé des informations sur les prestations non opposables à l'assurance dépendance réalisées par les prestataires.

Afin de les définir, 2 groupes de travail ont été constitués, respectivement pour les ESC et les RAS / CSS. Il a été retenu avec la CNS que les prestations à recenser seraient celles qui sont soit offertes à des personnes n'atteignant pas le seuil des 3,5 heures d'AEV par semaine pour pouvoir bénéficier de l'assurance dépendance, soit celles qui sont offertes à des personnes non affiliées à la sécurité sociale luxembourgeoise ainsi

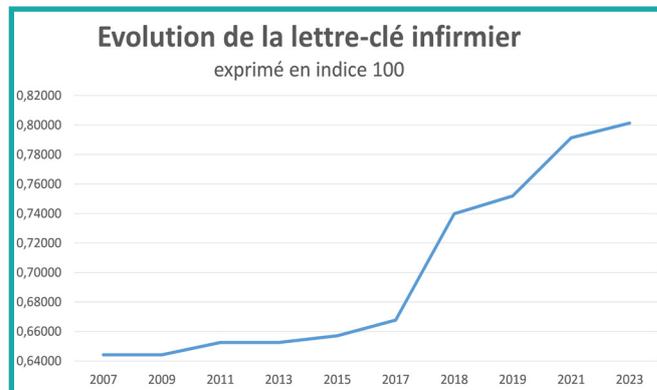
que celles en relation avec la gestion des médicaments. Les fichiers de recensement et fiches techniques étaient en attente de validation par le conseil d'administration de la COPAS en fin d'année 2022.

Lettre-clé infirmier

La lettre-clé infirmier est déterminée tous les 2 ans et représente le coût de 5 minutes de travail d'un infirmier pour des actes assurance-maladie. La détermination de la lettre-clé se base sur les coûts salariaux des infirmiers ayant presté des actes assurance-maladie augmentés de la quote-part des frais indirects.

Toutefois, la hausse maximale autorisée par la loi est plafonnée par l'évolution des salaires et revenus cotisables des assurés actifs et volontaires (article 67 CSS).

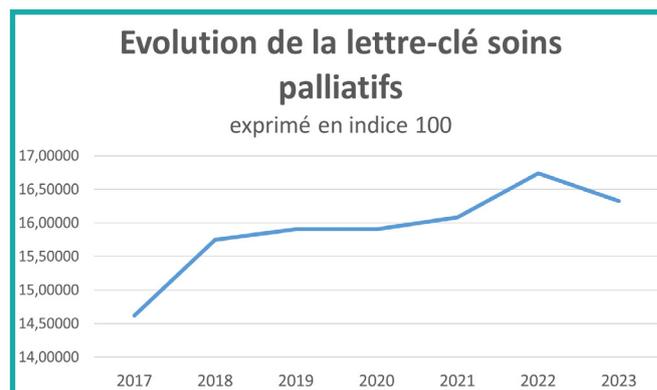
A l'indice 100, la lettre clé a été fixée à 0,80132 EUR pour les années 2023 et 2024.



Lettre-clé soins palliatifs

La lettre-clé spécifique aux soins palliatifs a été introduite à partir de l'exercice 2017. Sa détermination se fait à partir du nombre moyen de minutes requises pour les traitements qui sont prestés par des infirmiers et kinésithérapeutes, ainsi que du nombre de journées potentielles.

Suite aux négociations menées en 2020, la COPAS avait déclenché une procédure de médiation dont le résultat a donné raison à la COPAS et le tarif a été fixé à 16,73597 EUR y compris un rattrapage pour 2021, pour l'année 2022. Les négociations pour la fixation du tarif pour les années 2023 et 2024 ont abouti à un tarif de 16,32343 EUR.

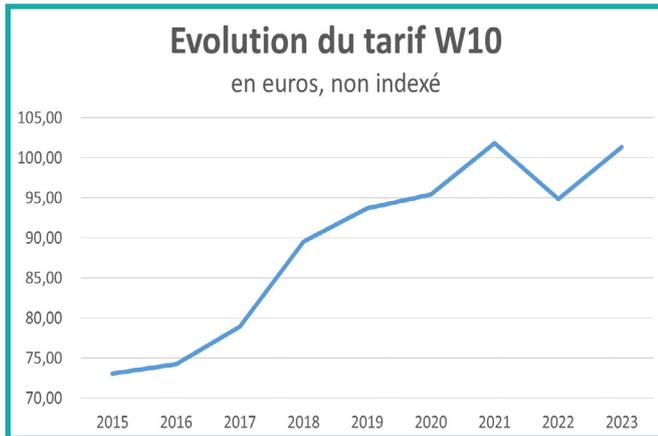


W10

Le tarif journalier W10 est un tarif non indexé et négocié annuellement. Les négociations débutées en septembre 2022 ont abouti à un tarif de 101,32 EUR pour 250 sites (nombre maximal de sites où peuvent intervenir les prestataires) avec un taux de facturation de 95%.

Ce tarif prend en considération les facteurs suivants :

- l'effet lié au glissement des carrières du personnel de 1,5%
- le financement de 0,5 ETP qualitatif



Tarification sociale

Les conventions ont été conclues comme d'habitude avec les réseaux.

Accord FHL du 16/8 implications financières

Suite à l'accord trouvé avec la CNS en 2020 concernant l'application de l'accord du 16 juin 2018 signé entre le Gouvernement et la COPAS, accord qui vise la compensation des prestataires dont une part des salariés est restée sous CCT FHL alors que le secteur est régi par la CCT SAS, les prestataires concernés ont reçu une valeur

monétaire plus élevée leur permettant de facturer leurs prestations avec un différentiel positif afin de compenser les coûts relatifs au personnel agissant dans le cadre de l'assurance dépendance.

Pour les autres salariés n'agissant pas dans le cadre de l'assurance dépendance, la COPAS est toujours dans l'attente d'une solution malgré les différentes relances et la tenue d'une entrevue le 14 mars 2022 avec le ministre de la Sécurité sociale, le ministère de la Famille et les représentants du ministère des Finances.

Prix de l'énergie

Dès le début de l'offensive en Ukraine et la hausse importante des prix de l'énergie en découlant, la COPAS a demandé des aides pour le secteur au ministère de la Famille, notamment pour soutenir les gestionnaires à maintenir les prix d'hébergement.

Ce soutien s'est matérialisé par le vote en fin d'année 2022 d'une loi autorisant l'Etat à participer au financement du surcoût des produits énergétiques et d'électricité supporté par les CIPA, MS, CPG et LE pour une période s'étalant du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2023. Aucune participation ne sera cependant due en cas d'augmentation des prix d'hébergement ou prix journaliers au cours de la période, avec l'exception de l'impact de l'indice.

Pour les ESI, une compensation a été promise dans le cadre des décomptes annuels du ministère de la Famille.



Photo: iStock

5. Personnel du secteur

Convention collective SAS

CCT SAS

La Commission paritaire prévue par la CCT SAS s'est rencontrée à deux reprises à la demande des syndicats. Les membres ont notamment discuté de la possibilité pour les prestataires de signer une convention avec le ministère du Travail permettant aux salariés éligibles de prendre une préretraite progressive ou encore de la conclusion d'une seule CCT dans tout le secteur des soins. Les ententes patronales se sont retrouvées pour discuter de l'approche à prendre.

Groupe de travail sur l'absentéisme

Un groupe de travail a été créé au sein de la COPAS afin que les membres puissent se concerter, échanger leurs expériences et identifier les « best practices » permettant de lutter contre l'absentéisme et investir dans la prévention. Le groupe s'est divisé en trois sous-groupes pour se concentrer sur le recensement des données, la gestion de l'absentéisme et l'élaboration d'un catalogue de revendications vis-à-vis des autorités nationales.

A l'issue de ces réflexions, le groupe s'est retrouvé le 8 décembre 2022 et a fait des propositions au conseil d'administration, notamment l'organisation de workshops annuels.

La mise en œuvre de ces propositions sera effectuée en 2023.

Groupe de travail sur le service de santé au travail

Un groupe de travail a été créé afin de recenser les problématiques rencontrées dans la procédure de prise de rendez-vous avec le Service de santé au travail multisectoriel (STM) et de dégager des solutions pour améliorer la situation. Un recensement des problèmes rencontrés et des solutions envisageables a été lancé auprès des membres avant de solliciter une rencontre auprès du STM prévue pour 2023.

Groupe de travail pénurie de main d'œuvre

En mars 2022, le conseil d'administration de la COPAS a approuvé la création d'un groupe de travail interne pour se consacrer au sujet de la pénurie de main d'œuvre. En effet, de plus en plus de prestataires rencontrent des difficultés de recrutement. Le groupe a commencé ses travaux dès le mois d'avril et s'est réuni à 6 reprises en 2022.

En juin, un plan d'actions a été présenté et approuvé par le conseil d'administration. Il a été décidé notamment de demander des entrevues avec différents acteurs afin

de simplifier l'accès aux formations d'ASF ou encore de discuter de la possibilité d'introduire une formation d'infirmier en cours d'emploi.

Un argumentaire à destination des décideurs politiques a été élaboré et il a été décidé de mener une enquête de satisfaction auprès du personnel du secteur afin de déceler les points forts et faibles du secteur. Avec plus de 1.500 participants, cette enquête a connu un grand succès. Les détails des réponses de cette enquête se trouvent à partir de la page 36.

Réforme des professions de santé

Les groupes de travail ont continué leurs travaux en 2022 mais au vu de la complexité des dossiers, le ministère de la Santé a décidé d'avancer en 2 temps. Afin de conserver une base légale au-delà de juin 2023, les anciens règlements grand-ducaux régissant les professions de santé seront transcrits dans des annexes à une nouvelle loi et les nouvelles missions et attributions de ces mêmes professions de santé continueront à être développées en parallèle dans le groupe de travail. Ceci doit être terminé pour la rentrée académique 2024 lors de laquelle la première promotion de bachelors en sciences infirmières va commencer ses études.

Les nouvelles missions seront présentées sous forme d'activités professionnelles qui vont élargir le champ d'action et les responsabilités des infirmières et aides-soignantes.

En fin d'année 2022, la COPAS a pu rencontrer et échanger une première fois avec les 2 professeurs chargés de formation, recrutés par l'université en vue de mettre en place le bachelor.

Afin de pallier la pénurie de personnel, la COPAS s'est prononcée officiellement en faveur de la création d'un technicien en soins et elle a entamé des démarches pour convertir le certificat actuel de l'aide socio-familiale en diplôme CCP, ce qui permettra d'élargir le champ de recrutement des candidats à la formation. Après des entrevues positives avec les ministères concernés, l'objectif de pouvoir lancer cette nouvelle formation en 2023 a toutes les chances d'aboutir.



Valorisation des professions de santé

A la suite du Gesondheitsdësch, le ministère de la Santé a lancé une campagne de valorisation des professions de santé dans laquelle de nombreux acteurs dont la COPAS ont été impliqués. Des représentants de la COPAS ont participé au groupe de travail communication. La campagne intitulée « healthcareers.lu » a été officiellement lancée en juillet et le site internet mis en ligne fin octobre.

Lors du lancement officiel en été, un trophée de l'organisation mondiale de la santé (OMS) a été remis à tous les soignants afin de les remercier pour leur engagement lors de la pandémie. Quatre soignants dont deux représentants du secteur des aides et de soins se sont vus décerner ce prix au nom de tous leurs collègues. Ce trophée itinérant a d'abord fait le tour des hôpitaux et a été ensuite mis à disposition du secteur des aides et de soins.



Photo: Ministère de la Santé

Le trophée itinérant de l'OMS a été décerné à tous les soignants....



Photo: COPAS

... et a également fait une escale à la COPAS lors d'une séance de formation.

6. Juridique

Projet de loi n°7524 portant sur la qualité des services pour personnes âgées

Le 1^{er} avril 2022, le Conseil d'Etat a rendu son avis sur le projet de loi 7524 sur la qualité des services pour personnes âgées déposé le 11 février 2020 à la Chambre des Députés. L'expression « opposition formelle » y est utilisée à 30 reprises.

Le Conseil d'Etat est très critique à l'égard du projet de loi et reproche aux auteurs de nombreuses imprécisions ou incohérences dans le texte. Il estime que les dispositions du projet de loi relatives à la gestion de la qualité sont vagues et n'auront pas d'effet immédiat sur la qualité des soins et prestations offerts à défaut de précisions quant aux objectifs de qualité et aux indicateurs d'évaluation, voire quant aux concepts de prises en charge.

Le Conseil note que certains services visés par la loi ne s'adressent pas uniquement aux personnes âgées et se demande si le service national de médiation sera aussi compétent pour les personnes « non âgées » prises en charge.

Le Conseil ne se prononce pas sur les missions du Conseil supérieur des personnes âgées ou celles de la Commission permanente pour le secteur des personnes âgées ni sur le bienfondé de cette dernière.

Le Conseil ne se prononce pas non plus sur l'introduction de référents en prévention et contrôle des infections au sein du secteur. Suite à cet avis, la COPAS a sollicité des rendez-vous avec les différentes fractions politiques de la Chambre des députés avant de rencontrer la ministre de la Famille en raison des nombreux amendements qui devront, selon la COPAS, être apportés au projet de loi.

Le 25 novembre 2022 de nouveaux amendements gouvernementaux ont été déposés à la Chambre des Députés. Ils répondent largement aux critiques du Conseil d'Etat mais très peu aux remarques de la COPAS. Ces amendements modifient drastiquement les dispositions relatives au contrôle de la qualité des services, contrôle qui sera dorénavant effectué par les agents de l'Etat tous les trois ans. La COPAS a communiqué son avis sur ces nouveaux amendements.

En plus de ces amendements au projet de loi, deux projets de règlements grand-ducaux ont été rédigés par le législateur sans pour autant que la COPAS n'en ait été officiellement informée. L'un des règlements portant sur l'évaluation de la qualité des services pour personnes âgées et l'autre portant sur les informations à transmettre dans le cadre de l'évaluation de la qualité des services pour personnes âgées. Ces deux règlements instaurent un système démesuré et chronophage qui, de l'aveu du législateur, permettra de comparer « entre les différentes structures et services ». Il ne s'agit ainsi pas d'améliorer la qualité des services mais de les comparer au moyen d'indicateurs souvent non pertinents.

La COPAS donnera également son avis sur les projets de règlements.

Projet de loi n° 8087 autorisant l'Etat à participer au financement du surcoût des produits énergétiques et d'électricité supporté par les centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins, logement encadrés et centres de jour psycho-gériatriques agréés en vertu de la loi modifiée du 8 septembre 1998 (dite loi ASFT)

Le projet de loi entendait autoriser l'Etat à participer au financement du surcoût énergétique de certaines structures du secteur d'aides et de soins, surcoût faisant suite au déclenchement de la guerre en Ukraine.

La COPAS a donné son avis qui a été publié sur le site de la Chambre des Députés le 26 octobre 2022. Dans cet avis, la COPAS a salué l'introduction de cette participation financière car les surcoûts énergétiques grèvent fortement les budgets des structures visées. Dans son avis, la COPAS a cependant souligné que la période éligible à une participation de l'Etat n'était pas assez large car les coûts ont augmenté dès le mois de février 2022 et pas uniquement à l'automne. D'autre part, la COPAS a critiqué l'interdiction totale faite aux structures d'augmenter leurs prix d'hébergement ou prix journaliers pendant la période éligible. En effet, les structures ont également à supporter l'augmentation des frais de catering, de ménage ou encore des denrées alimentaires. La COPAS a par conséquent demandé que des adaptations de prix liées à des surcoûts autres que des surcoûts d'énergie, puissent être effectuées.

Le législateur n'a pas fait suite aux revendications de la COPAS et la loi a été adoptée le 8 décembre 2022.



Photo: iStock

7. Communication

Newsletter

En 2022, la Newsletter de la COPAS a été envoyée mensuellement aux membres de la COPAS. Chaque salarié du secteur peut s’y abonner en faisant une demande auprès de la COPAS.

Site internet

Comme dans le passé, la page sur la convention collective a été la plus populaire sur le site internet. Au cours de l’année, une nouvelle rubrique consacrée à la prévention et au contrôle de l’infection en français et en allemand, a fait son apparition sur le site.

Conférences / formations

Dès le mois de février, la COPAS a organisé 4 séances d’information en ligne sur les **contrôles de plausibilité**. Chaque session était consacrée à un secteur différent: long séjour, réseaux à domicile, centres de jour, établissements à séjour intermittent.

Toutes les visio-conférences ont été enregistrées et mises à disposition de tous les membres.

En juin, une formation adressée aux gestionnaires des ressources humaines du secteur, portant sur les bases du droit du travail, a été donnée par Anne-Sophie Ott.

En novembre, Me Jungers a donné une conférence sur les nouveautés en droit du travail.

En 2022, la COPAS a également organisé une formation certifiante dans le domaine du **LEAN Management**. Le Professeur Erik De Schepper a tenu 4 séances de formation théorique de 8 heures. A la suite, les participants ont réalisé un projet pratique au sein de leur entreprise avec un certificat Green Belt en LEAN Management à la clé.

Dans le cadre de son assemblée générale en mai, une table ronde a été organisée dont l’intitulé était : « **La qualité des soins, pratiques et suivi** ».

Des représentants de différentes instances étatiques y ont participé : Monsieur José Balanzategui, membre de la direction de la CNS, ayant comme mission principale la coordination des relations avec les prestataires des secteurs hospitalier et dépendance ; Madame Jennifer Olivarez, responsable de l’unité qualité et contrôle de l’administration d’évaluation et de contrôle (AEC) de l’assurance dépendance et Monsieur Claude Sibener, responsable de la division personnes âgées du ministère de la Famille. Le débat était modéré par le président de la COPAS, Marc Fischbach.



25ème anniversaire de la COPAS

Le 29 septembre 2022, la COPAS avait invité à une conférence à la Chambre de commerce pour fêter ses 25 ans.

Tiphaine Péricard et Guillaume Benhamou, formateurs, soignante et patient-expert, sont intervenus en binôme pour aborder le sujet : « **Aujourd'hui, dans nos pratiques professionnelles, quelle place pour l'humain dans la relation de soin et d'accompagnement ?** »

La conférence était suivie d'une session de questions-réponses.



Photos: COPAS



Photos: COPAS

Revue de presse

D'COPAS ass fir eng generell Impfflicht

RTL | Update: 05.01.2022 11:11



© RTL Archiv

Eng sektoriell Impfflicht géif eng Stigmatisatioun fir verschidde Secteure a verschidde Berufsgruppen mat sech bréngen.

Nei Strukture kommen: Dorënner och vum ë Orpea-Grupp?

Vu(m) Dany Rasqué, Jeannot Ries | Update: 10.11.2022 10:40

Alters- a Flegeheemer zu Lëtzebuerg



CITATION DU JOUR

« Une obligation sectorielle constituerait une stigmatisation du secteur et de certaines catégories de personnel. »

Copas

La fédération des prestataires de services d'aide et de soins aux personnes se prononce en faveur de l'obligation vaccinale, mais pas sectorielle. Elle estime qu'elle doit concerner tout le monde, parce que des services pourraient être oubliés même s'ils travaillent aussi en contact étroit avec des personnes vulnérables et pour éviter de « scinder davantage la société ».

Das Pflegepersonal kann nicht mehr

Isabel Spigarelli

hen der akuten Phase der Pandemie ausgewirkt: Es sei...



Startzeit / Aktualität / Verbessert Kontrolle von Alters- a Flegeheemer / Kultur / Musik / Wissen /

Verbessert Kontrolle von Alters- a Flegeheemer

03. Feb 2022 - 18:00

D'Revelatiounen ronderëm Mësshandlung vum eelere Leit am Grupp ORPEA huet iwwer déi franséisch Grenzen eraus Welle geschloen. A Lëtzebuerg Alterheemer kéint esou eppes net geschéien, huet et dës Woch aus der Chamber geheescht.

Isabel Scott / cbl



NATIONAL - ZWEITE RAPPORT PRESENTIERT

Lëtzebuerg Flegeversécherung schneit gutt of

Vu(m) Claudia Kollweiler (Radio) | Update: 30.06.2022 18:20



D'Satisfaktioun bei de Beneficiairen ass grouss. Vill vun hinne si méi selbststänneg ginn. Dat geet aus dem Rapport iwwer d'Flegeversécherung ervir.

AM MEES

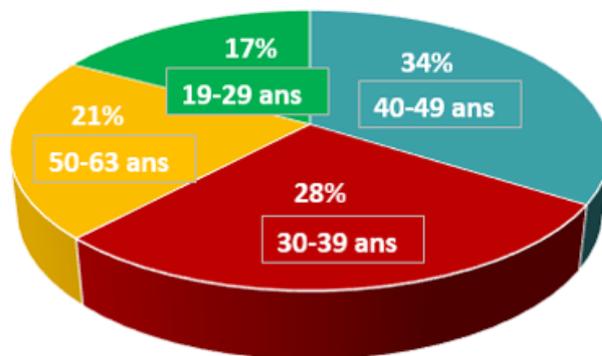
1. éring Louch De Luc Fries Spitzekand
2. Fotte publia D'Police sic zu Stroosse
3. Invité vum de Marc Spautz 'De Luc Frie maschen a'
4. CFL Zuchtrafic t Kautobusch ennerbrach
5. LIVETICKET Ukrain-Kick Entwecklun

Enquête de satisfaction auprès des salariés

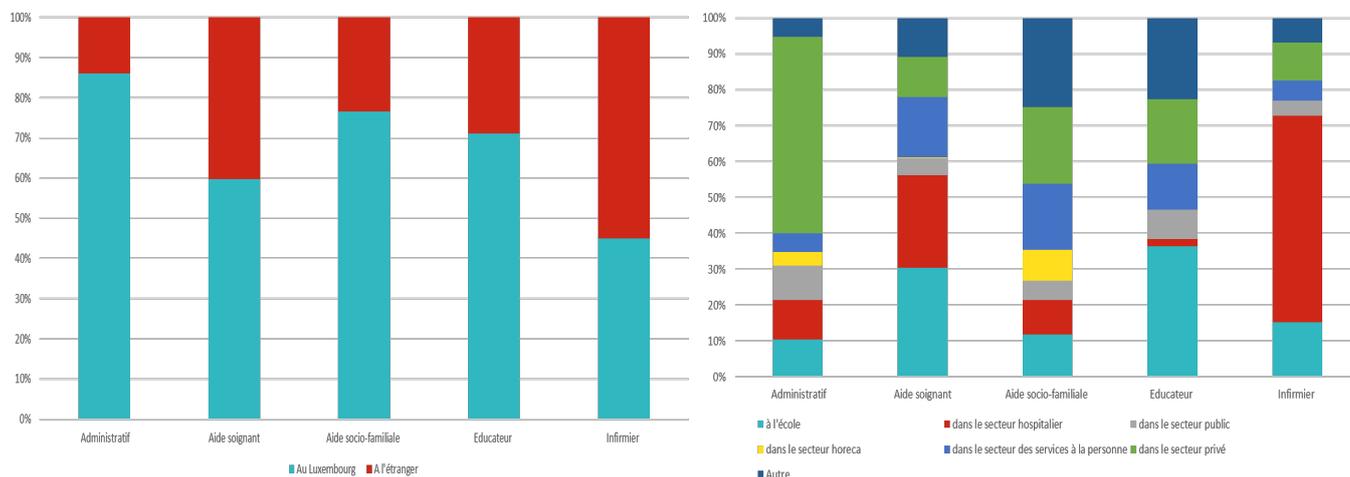
L'enquête était ouverte du 1^{er} juillet 2022 au 14 septembre 2022. 1852 personnes ont participé et 1518 personnes l'ont terminée.

Répartition:

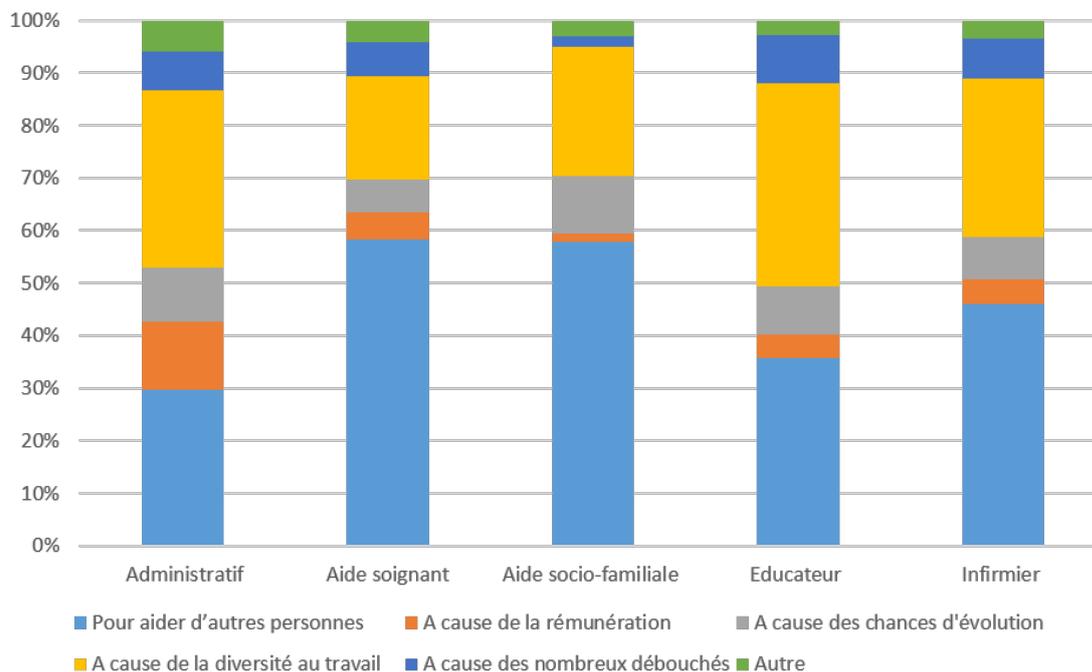
- 397 aide-soignants (26.15%)
- 369 infirmiers (24.31%)
- 236 autres (15,55%) (assistant social, ASF en formation, Altenpfleger,...)
- 195 éducateurs (12.85%)
- 135 administratifs (8.89%)
- 105 thérapeutes (6.92%)
- 93 ASF (6.13%)
- 36 de l'hôtellerie (2.37%)
- 30 Non-qualifiés (1.98%)



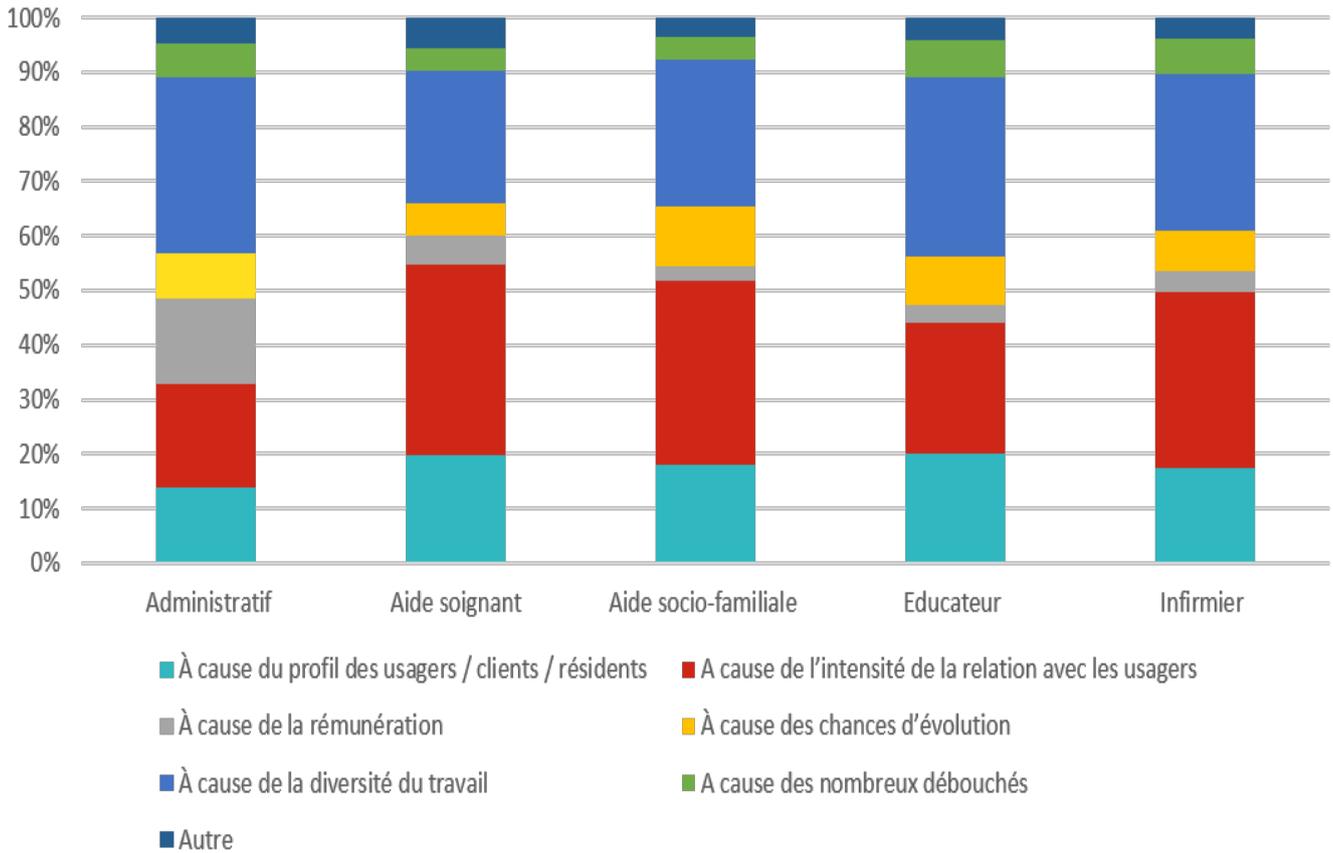
Avant de travailler dans le secteur, ils travaillaient / étaient:



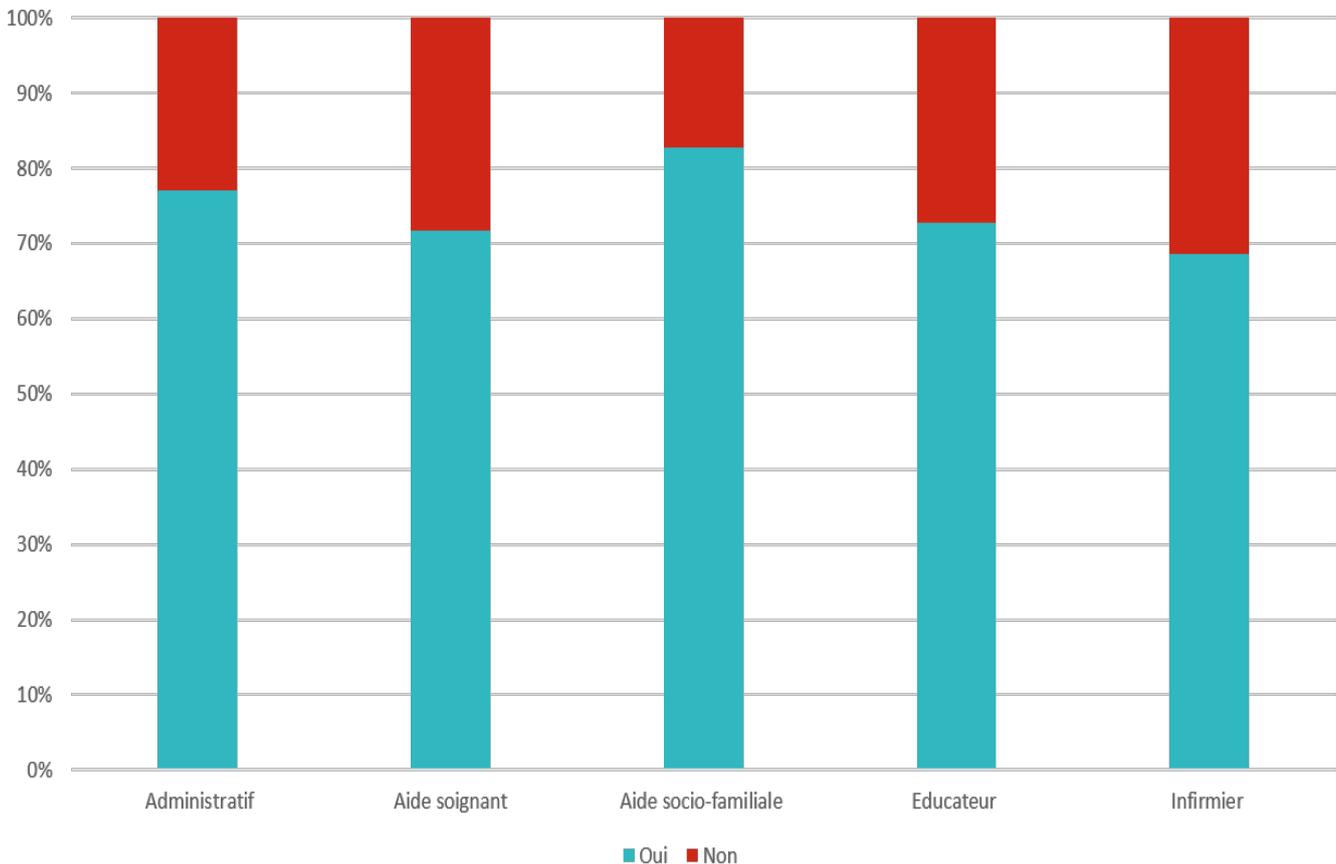
Pour quelle raison avez-vous choisi votre métier?



Pour quelles raisons avez-vous préféré le secteur des aides et de soins à un autre secteur ?

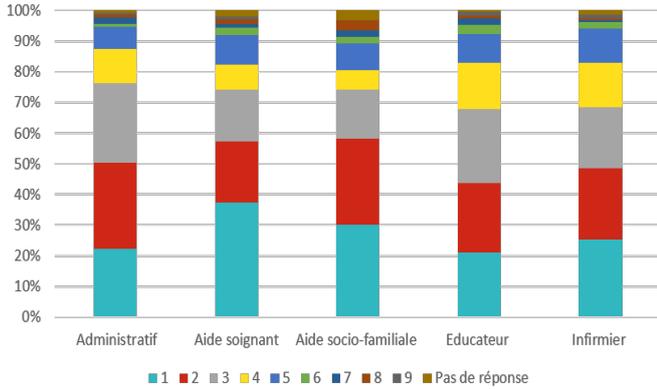


Est-ce que votre travail correspond à l'image que vous en aviez avant de vous orienter vers votre métier?

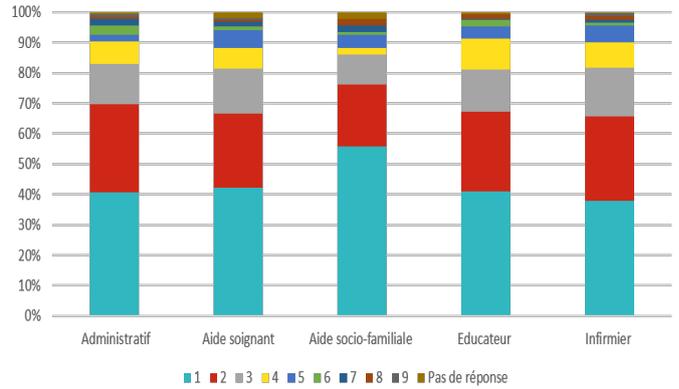


Qu'est-ce qui est important pour vous dans votre environnement de travail ?

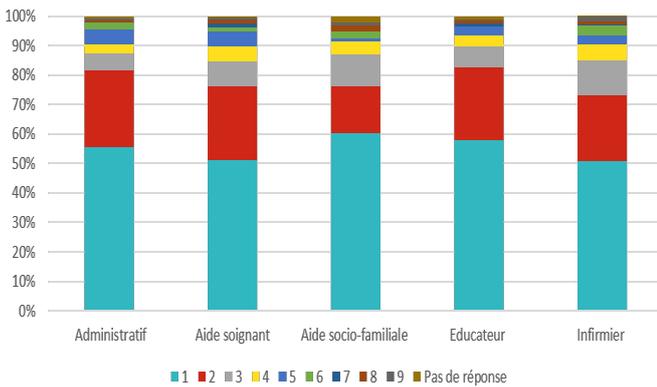
Rémunération
(1=le plus important)



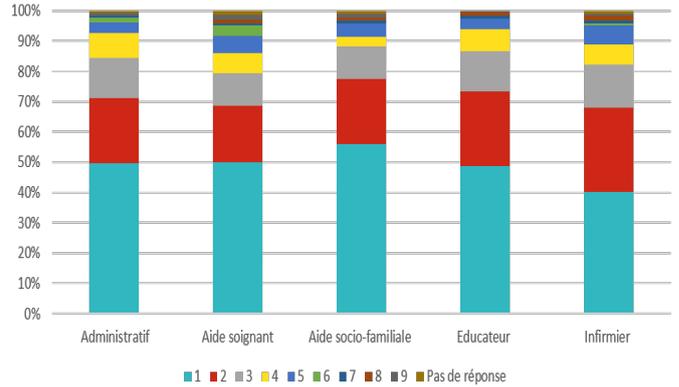
Horaires de travail
(1=le plus important)



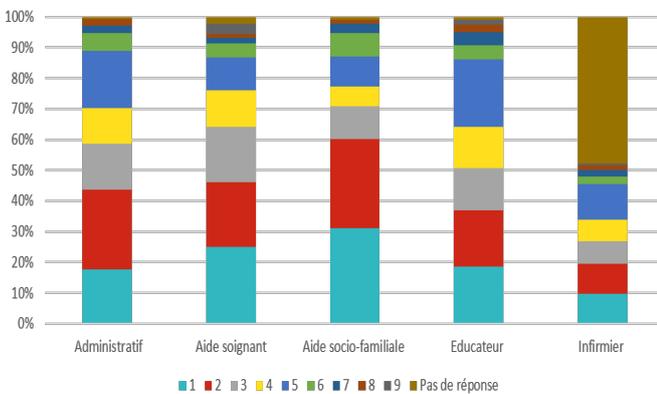
Cadre de travail
(1=le plus important)



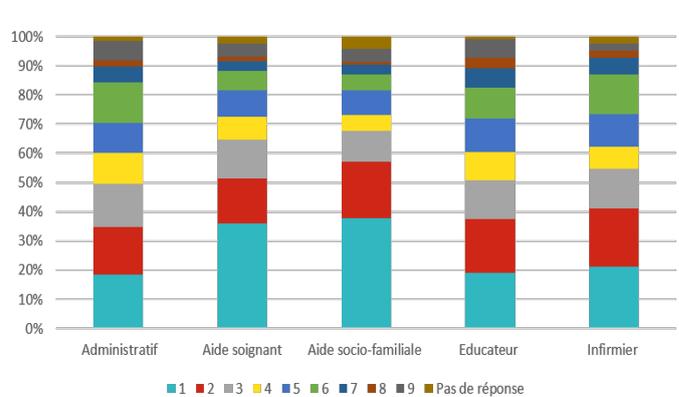
Entente avec les collègues
(1=le plus important)



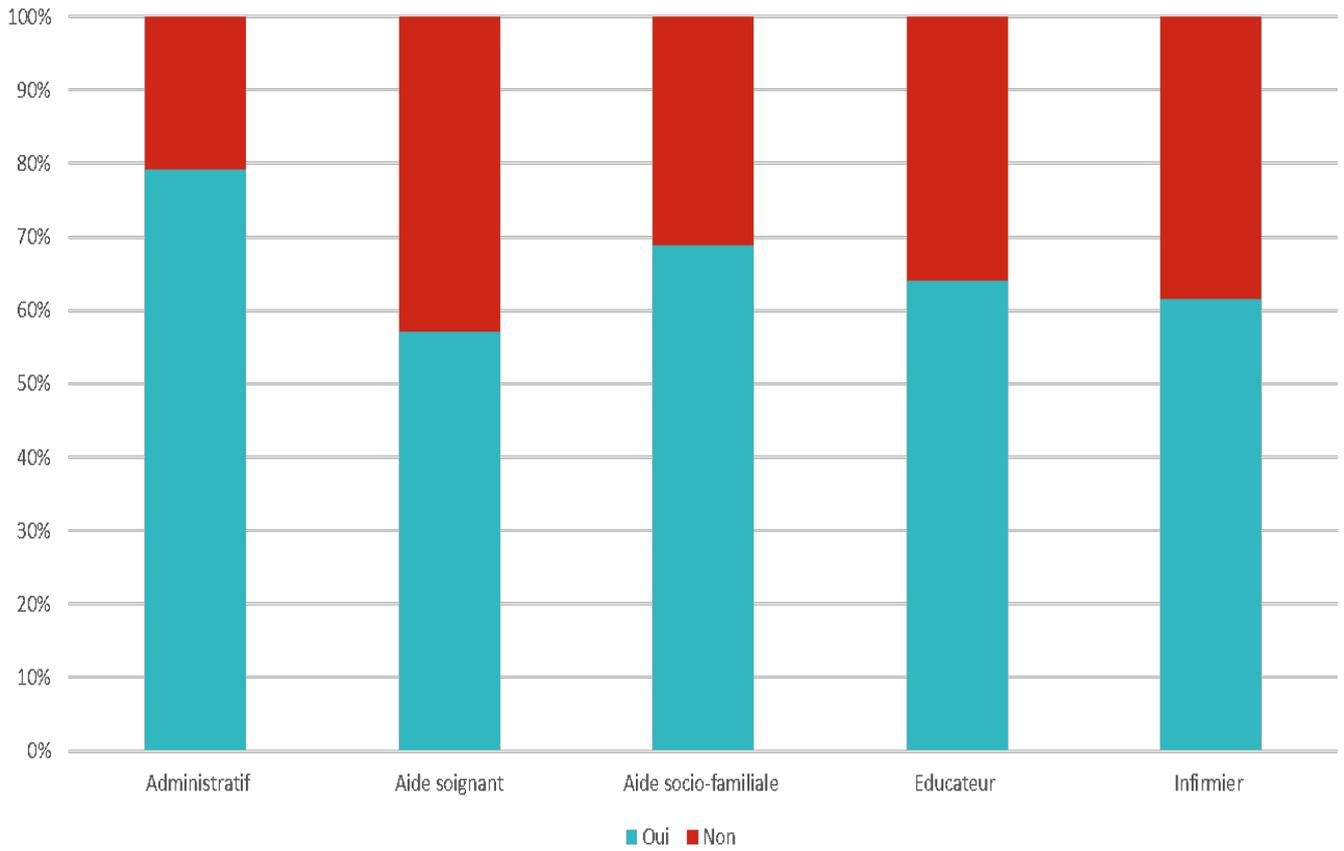
Distance du domicile
(1=le plus important)



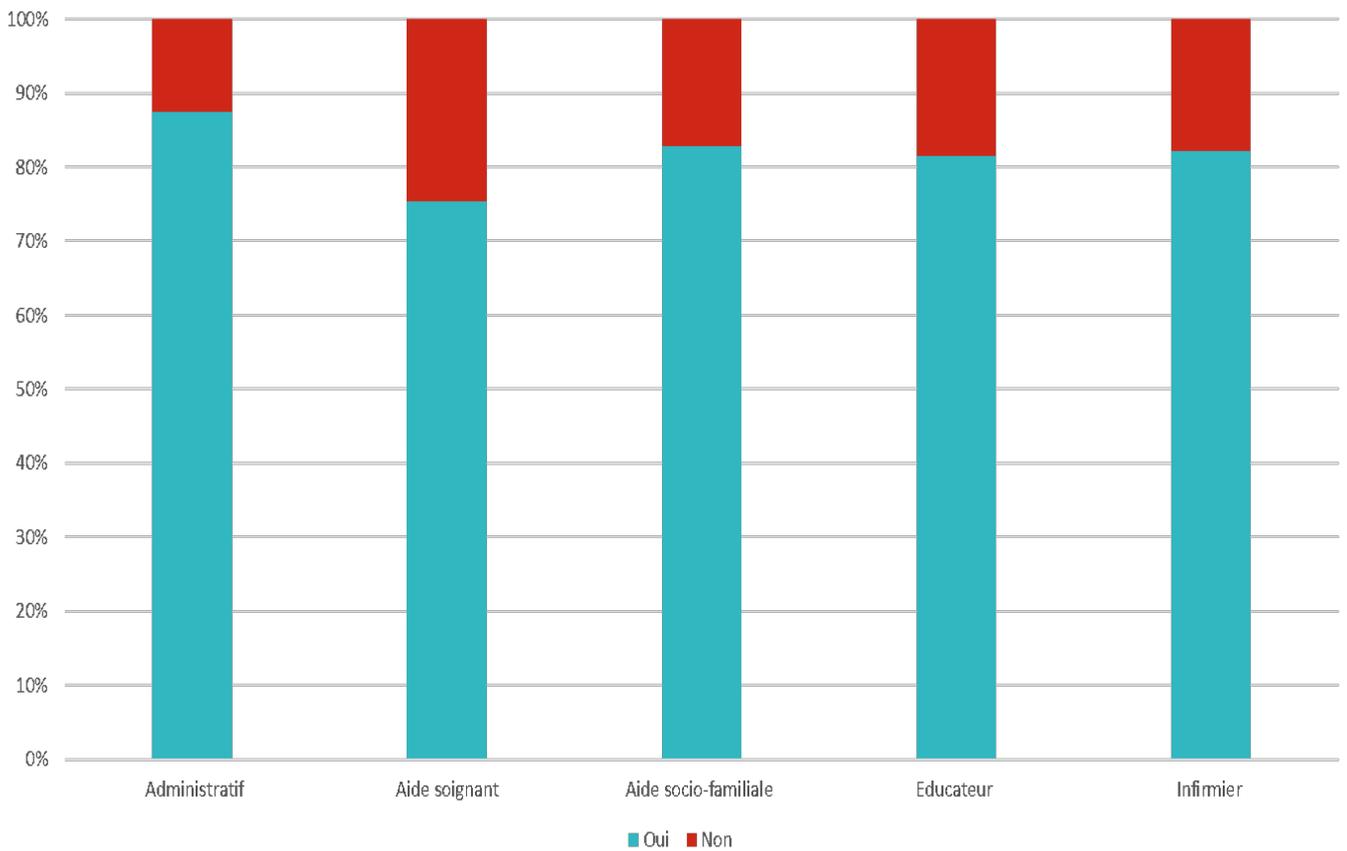
Accès à des places de parking
(1=le plus important)



Est-ce que vous vous sentez assez soutenu en cas de situations difficiles à votre travail ?



Y-a-t-il une personne/un groupe de personnes à contacter en cas de situations difficiles ?



La COPAS est en faveur d'une obligation vaccinale générale

La COPAS se prononce en faveur d'une obligation vaccinale générale contre la Covid-19 sans passer par une obligation sectorielle.

Aux yeux de la COPAS, une obligation sectorielle constituerait une stigmatisation du secteur et de certaines catégories de personnel, alors que d'autres intervenants risqueraient de ne pas être visés même s'ils travaillent également en contact étroit avec des personnes vulnérables.

Les contacts journaliers des usagers avec leur entourage personnel présentent également un risque non négligeable qui est susceptible de diminuer fortement suite à une obligation vaccinale générale.

Par ailleurs, une obligation générale contribuerait à ne pas scinder davantage la société et permettrait de lutter de manière efficace contre la pandémie.

À ce jour, la COPAS compte 57 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aides et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 12.000 salariés.

Secteur des aides et de soins : le suivi de la qualité est assuré

Dans le cadre de son assemblée générale ordinaire qui s'est tenue aujourd'hui au CIPA Grande-Duchesse Charlotte à Junglinster, la COPAS a organisé une table ronde intitulée : « La qualité des soins, pratiques et suivi ». Des représentants de différentes instances étatiques y ont participé : Monsieur José Balanzategui, membre de la direction de la CNS, ayant comme mission principale la coordination des relations avec les prestataires des secteurs hospitalier et dépendance ; Madame Jennifer Olivarez, responsable de l'unité qualité et contrôle de l'administration d'évaluation et de contrôle (AEC) de l'assurance dépendance et Monsieur Claude Sibenaler, responsable de la division personnes âgées du ministère de la Famille. Le débat était modéré par le président de la COPAS, Marc Fischbach.

La qualité de la prise en charge des personnes âgées est au cœur des préoccupations de la COPAS et des ses membres et le sujet a regagné en actualité ces derniers mois, notamment avec les récents scandales autour des maisons de soins à l'étranger.

Les intervenants s'accordaient à dire que le Luxembourg se démarque de ses pays limitrophes par des mécanismes de contrôle efficaces à différents niveaux. Chaque prestataire doit d'abord disposer d'un agrément du ministère de la Famille qui est donné sur base d'un dossier administratif incluant tant les normes infrastructurelles que l'honorabilité du prestataire. L'agrément est contrôlé régulièrement. En tant que financeur, la CNS se concentre sur des contrôles a posteriori des dotations en personnel et des normes en qualification. De son côté, l'AEC mesure la qualité des soins grâce à plusieurs indicateurs introduits par la loi de l'assurance dépendance en 2018 et des contrôles sur site.

Dans l'intérêt d'une prise en charge optimale pour les bénéficiaires, les orateurs se sont mis d'accord pour approfondir la concertation entre les différentes instances de contrôle avec le secteur des aides et de soins.

À ce jour, la COPAS compte 57 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aides et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 12.000 salariés.

La COPAS compte 57 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aides et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 12.000 salariés.



COPAS